

Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)

Session 2021-2022

Commission plénière

du mercredi 19 janvier 2022

Bulletin des interpellations et des questions orales

Sommaire

Pa	ges
CONDOLÉANCES	5
EXCUSÉS	5
ORDRE DU JOUR	5
INTERPELLATION	
 La concrétisation des intentions en politiques concrètes dans tous les domaines de la Commission communautaire française concernant le suivi des auditions relatives à la résolution sur les droits fondamentaux des personnes d'ascendance africaine en Europe 	
de M. Petya Obolensky	
à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Coordination de la politique du Collège	
(Orateurs : M. Petya Obolensky et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente)	5

QUESTIONS ORALES

•	LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ENVERS LES PERSONNES D'ASCENDANCE AFRICAINE DANS LA FONCTION PUBLIQUE FRANCOPHONE BRUXELLOISE	
	de Mme Latifa AïtBaala et	
	LES ACTIONS DE LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION À L'EMBAUCHE DANS LA FONCTION PUBLIQUE POUR LES AFRODESCENDANTS	
	question orale jointe de Mme Nadia El Yousfi	
	à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Fonction publique	
	(Oratrices : Mme Latifa AïtBaala, Mme Nadia El Yousfi et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente)	7
•	L'ACCÈS DES PERSONNES D'ASCENDANCE AFRICAINE LGBTQIA+ AUX SERVICES D'AIDE	
	de Mme Clémentine Barzin	
	à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Famille	
	(Oratrices : Mme Clémentine Barzin et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente)	9
•	L'APPROCHE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE DANS LA LUTTE CONTRE LES MUTILATIONS GÉNITALES	
	de Mme Clémentine Barzin	
	à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Famille	
	(Oratrices : Mme Clémentine Barzin et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente)	11
IN	TERPELLATIONS (SUITE)	
•	L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE COLONIALE DANS LES ÉCOLES DU SECONDAIRE ET DU SUPÉRIEUR DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE	
	de M. Kalvin Soiresse Njall,	
	LE SUIVI DES AUDITIONS RELATIVES À LA RÉSOLUTION SUR LES DROITS FONDAMENTAUX DES PERSONNES D'ASCENDANCE AFRICAINE EN EUROPE EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT ET DE CULTURE	
	interpellation jointe de M. Petya Obolensky	
	à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement et de la Culture et	
	LE SUIVI DE LA RÉSOLUTION SUR LES DROITS FONDAMENTAUX DES PERSONNES D'ASCENDANCE AFRICAINE EN EUROPE EN EUROPE, TELLE QU'ADOPTÉE PAR LE PARLEMENT EUROPÉEN EN SA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 26 MARS 2019	
	interpellation jointe de M. Pierre Kompany	
	à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Coordination de la politique du Collège	
	(Orateurs : M. Kalvin Soiresse Njall, M. Petya Obolensky, M. Pierre Kompany et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente)	14
•	LES AUDITIONS — DROITS DES PERSONNES D'ASCENDANCE AFRICAINE EN EUROPE (COCOF)	
	de Mme Nicole Nketo Bomele	
	à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé, de la Fonction publique et de la Famille	
	et à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Culture et de l'Enseignement	

QUESTIONS ORALES (SUITE)

•	LA SANTÉ SEXUELLE DES FEMMES AFRODESCENDANTES	
	de Mme Leila Agic	
	à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé	
	et à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé	
	(Oratrices : Mme Leila Agic et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente)	20
•	LE SOUTIEN AUX INITIATIVES ARTISTIQUES ET CULTURELLE EN MATIÈRE DE DÉCOLONISATION ET DE DROITS DES PERSONNES D'ASCENDANCE AFRICAINE	
	de M. Pierre-Yves Lux	
	à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement et de la Culture	
	(Orateurs : M. Pierre-Yves Lux et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente)	22
•	L'AVENIR DE L'ENSEIGNEMENT, L'EMPLOI ET L'ENTREPRENEURIAT DES PERSONNES D'ASCENDANCE AFRICAINE	
	de Mme Clémentine Barzin	
	à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement,	
	à M. Bernard Clerfayt, ministre en charge de la Formation professionnelle	
	et à Mme Nawal Ben Hamou, ministre en charge de la Cohésion sociale	
	(Orateurs : Mme Clémentine Barzin et M. Bernard Clerfayt, ministre)	23
•	LES COLLABORATIONS ET ÉCHANGES INTERNATIONAUX DANS LE CADRE DU TRAVAIL SUR L'HISTOIRE DE LA COLONISATION	
	de M. Kalvin Soiresse Njall	
	à M. Bernard Clerfayt, ministre en charge des Relations internationales	
	(Orateurs : M. Kalvin Soiresse Njall et M. Bernard Clerfayt, ministre)	26
•	LE SUIVI DES AUDITIONS RELATIVES À LA RÉSOLUTION SUR LES DROITS FONDAMENTAUX DES PERSONNES D'ASCENDANCE AFRICAINE EN EUROPE EN MATIÈRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE	
	de M. Petya Obolensky	
	à M. Bernard Clerfayt, ministre en charge de la Formation professionnelle	
	(Orateurs : M. Petya Obolensky et M. Bernard Clerfayt, ministre)	27
•	LA LUTTE CONTRE LE RACISME ET LES DISCRIMINATIONS DANS LE SECTEUR AMBULATOIRE	
	de Mme Latifa AïtBaala	
	à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé	
	(Orateurs : Mme Latifa AïtBaala et M. Alain Maron, ministre)	28
•	LA LUTTE CONTRE LE RACISME, LES STÉRÉOTYPES ET PRÉJUGÉS TOUCHANT LES PERSONNES D'ASCENDANCE AFRICAINE DANS LE SPORT	
	de M. Kalvin Soiresse Njall	
	à Mme Nawal Ben Hamou, ministre en charge des Infrastructures sportives	
	(Orateurs : M. Kalvin Soiresse Njall et Mme Nawal Ben Hamou, ministre)	29

LES MESURES POLITIQUES EN MATIÈRE DE COHÉSION SOCIALE ET D'ACCÈS AUX DROITS FONDAMENTAUX DES PERSONNES D'ASCENDANCE AFRICAINE de Mme Farida Tahar à Mme Nawal Ben Hamou, ministre en charge de la Cohésion sociale LE RAPPORT SUR LES DROITS DES AFRODESCENDANTS de M. Bertin Mampaka Mankamba à Mme Nawal Ben Hamou, ministre en charge du Sport **ANNEXES** ANNEXE À LA QUESTION ORALE DE MME CLÉMENTINE BARZIN ADRESSÉE À MME BARBARA TRACHTE. ANNEXE 1: MINISTRE-PRÉSIDENTE EN CHARGE DE LA FAMILLE, CONCERNANT L'APPROCHE DE LA COMMISSION ANNEXES À LA QUESTION ORALE DE MME CLÉMENTINE BARZIN ADRESSÉE À M. RUDI VERVOORT, ANNEXE 2: MINISTRE EN CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT, M. BERNARD CLERFAYT, MINISTRE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, ET MME NAWAL BEN HAMOU, MINISTRE EN CHARGE DE LA COHÉSION SOCIALE, CONCERNANT L'AVENIR DE L'ENSEIGNEMENT, L'EMPLOI ET ANNEXE 3: ANNEXES À LA QUESTION ORALE DE MME FARIDA TAHAR ADRESSÉE À MME NAWAL BEN HAMOU, MINISTRE EN CHARGE DE LA COHÉSION SOCIALE, CONCERNANT LES MESURES POLITIQUES EN MATIÈRE DE COHÉSION SOCIALE ET D'ACCÈS AUX DROITS FONDAMENTAUX DES PERSONNES Présidence de M. Mohamed Ouriaghli, président de la commission de l'Enseignement, de la Formation professionnelle, des Personnes handicapées, du Transport scolaire, des Crèches, de la Culture et du Tourisme

M. le président.- Mesdames et Messieurs, la commission plénière est ouverte.

CONDOLÉANCES

M. le président.- Au nom de l'ensemble des députés du Parlement francophone bruxellois, nous présentons nos sincères condoléances et exprimons tout notre soutien à notre présidente, Magali Plovie, dans l'épreuve difficile qu'elle traverse.

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- Le Collège se joint aux mots que vous venez de prononcer au nom du Parlement.

EXCUSÉS

M. le président.- Mme Stéphanie Koplowicz, Mme Magali Plovie, présidente, ainsi que le ministre Rudi Vervoort ont prié d'excuser leur absence.

ORDRE DU JOUR

M. le président.- Au cours de sa réunion du jeudi 23 décembre 2021, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la commission plénière du 19 janvier 2022.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'ordre du jour est adopté.

AUDITIONS EN SUIVI DE LA RÉSOLUTION SUR LES DROITS FONDAMENTAUX DES PERSONNES D'ASCENDANCE AFRICAINE EN EUROPE, TELLE QU'ADOPTÉE PAR LE PARLEMENT EUROPÉEN EN SA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 26 MARS 2019

INTERPELLATION

LA CONCRÉTISATION DES INTENTIONS EN POLITIQUES
CONCRÈTES DANS TOUS LES DOMAINES DE LA COMMISSION
COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE CONCERNANT LE SUIVI
DES AUDITIONS RELATIVES À LA RÉSOLUTION SUR LES DROITS
FONDAMENTAUX DES PERSONNES D'ASCENDANCE AFRICAINE
EN EUROPE

Interpellation de M. Petya Obolensky

- à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Coordination de la politique du Collège
- M. Petya Obolensky (PTB).- Le groupe PTB a salué l'initiative de la Commission communautaire française d'organiser des auditions sur les droits des personnes afrodescendantes, et nous avons participé activement à ces dernières. La décision d'ouvrir les portes du Parlement à des personnes engagées dans cette cause sur le terrain est constructif et les discussions ont été très intéressantes.

Rappelons que la mise en place de ces auditions est avant tout le produit de luttes sur le terrain, de combats sans lesquels rien n'aurait été possible, notamment un mouvement très jeune sur les enjeux décoloniaux qui pousse la majorité dans le dos. Ce mouvement ne va pas s'arrêter là, en témoigne le combat autour de la place Lumumba et des 60 ans de l'indépendance du Congo.

Nous saluons également – car ce n'était pas l'optique choisie au début – la décision de privilégier une vision panafricaine, avec la participation notamment d'acteurs liés au Maghreb.

Néanmoins, ceci n'est pas un club de discussion, mais un organe politique de représentation qui doit avoir un impact sur la vie réelle des gens en prenant des décisions qui affectent la réalité de ces personnes. À Bruxelles, la situation liée à ces enjeux évolue sur le terrain. Cependant, au niveau politique, quel que soit le niveau de pouvoir, on « encommissionne », on décline groupe de travail sur groupe de travail, nous déconnectant toujours davantage de la réalité sur le terrain, on discutaille, on parlemente, mais les changements laissent à désirer. Les personnes auditionnées partagent cet avis : elles sont contentes d'avoir été invitées, mais attendent des changements concrets.

La Commission communautaire française peut agir dans plusieurs domaines, même si le poids politique global de notre institution est relatif. Je pense notamment à tout le travail réalisé pour créer le MigratieMuseumMigration (MMM); aux mesures à prendre concernant la visibilisation de nos projets culturels ; au renforcement des outils visant à favoriser un meilleur dialogue interculturel ; à l'intégration d'une contre-histoire dans les cursus scolaires des écoles gérées par la Commission communautaire française. Nous avons aussi les moyens d'agir en ce qui concerne les dossiers de la décolonisation de l'espace public, de la formation professionnelle, des relations internationales, de la promotion de la santé, de la politique des familles, de la promotion de la diversité dans la fonction publique, ou encore les projets de cohésion sociale. Eu égard à ce dernier point, il convient en effet de renforcer la lutte contre les facteurs aggravants, tels que les discriminations, les échecs scolaires, l'analphabétisme, etc.

En définitive, nous devons montrer l'exemple aux autres niveaux de pouvoir. Dans le cadre de ces auditions, nous avons démontré que nous pouvions avoir du poids dans un certain nombre de domaines et que nous étions en mesure de changer la donne. En l'occurrence, il convient d'adopter une approche structurelle et transversale. Nous devons rester attentifs aux déclarations des acteurs du milieu associatif et veiller à agir au bon moment. Ces derniers attendent que nous tenions nos promesses et que nous traduisions nos paroles en actes.

L'éclatement des compétences et la dispersion qui en résulte nécessitent d'avoir quelqu'un à la barre pour garder le cap. C'est la raison pour laquelle mes questions s'adressent à vous, Madame la ministre-présidente. Avezvous décidé d'organiser ce suivi transversal et centralisé au niveau de la Commission communautaire française de toutes les initiatives éparses proposées sur la question ?

Vous assurez-vous que les mesures proposées en théorie sont bien suivies d'effets dans la réalité ? Dans l'affirmative, de quelle manière ? En effet, je crains que l'on privilégie, comme toujours, le système suivant lequel chaque ministre est chargé de respecter les recommandations spécifiques qui lui sont faites. En général, les dossiers finissent aux

oubliettes! En définitive, à la moitié de cette législature, quel est votre plan d'action pour nous assurer de progresser sur la problématique de la décolonisation?

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- Comme de nombreux points que nous allons aborder cet après-midi, le sujet de votre interpellation fait l'objet d'une actualité médiatique toute récente, nous avons pu le constater hier sur France Télévisions.

Il s'agit également d'une actualité politique, compte tenu de la conclusion des assises de lutte contre le racisme du Parlement bruxellois qui a eu lieu hier. Dans un instant, je vous ferai part de ce que fait le Gouvernement bruxellois, des plans élaborés par le Gouvernement fédéral, sans oublier de parler de notre travail au sein de la Commission communautaire française.

Nous sommes face à un mouvement de prise de conscience et d'action politique au sens large. Par action politique, j'entends également celle des citoyens et des associations qui est de plus en plus forte depuis quelques années, ce dont je me réjouis.

Votre introduction laissait croire que, sans cette action, rien ne se ferait, et je salue en particulier l'engagement des jeunes. Il est aussi interpellant qu'intéressant d'observer la manière dont, à travers le temps, les groupements sociaux interpellent les politiques, leur propre histoire ou celle de l'immigration et du vivre-ensemble à Bruxelles. Cependant, les pouvoirs publics et les partis politiques se préoccupent depuis longtemps de cette question.

Vous avez raison, cette Assemblée n'est pas un club de discussions. On attend de nous des actions. Cet après-midi, nous déclinerons une série d'actions concrètes dans plusieurs matières. L'ensemble des débats fournira des éléments de réponse à votre interpellation.

Le Collège a pris connaissance de la résolution du Parlement européen. Pour la première fois dans l'histoire de l'Union européenne, celui-ci a adopté un texte relatif aux droits fondamentaux des afrodescendants, qui reconnaît l'existence de discriminations et de racisme structurels dans les États membres à l'encontre des personnes d'origine afrodescendante. Ce texte invite les États à prendre une série de dispositions pour lutter contre ce phénomène et leur enjoint d'adopter une stratégie active d'inclusion de ces personnes dans des domaines concrets.

J'ai également pris connaissance de vos travaux d'audition, et je vous félicite pour cette initiative et l'étendue du panel que vous avez réuni : des anthropologues, des sociologues, des associations de terrain, des journalistes et des libraires. Ce panel très hétéroclite et centré sur les afrodescendants vous a permis d'avoir une vue globale et analytique de cette vaste question.

Mon cabinet et l'administration sont en train d'examiner votre rapport au regard des compétences de la Commission communautaire française. Il s'agit de mettre en œuvre une série d'actions ou d'amplifier les actions existantes visant la lutte contre toute forme de discrimination et de racisme ainsi que l'inclusion des afrodescendants. La Commission communautaire française n'a pas attendu ce travail pour commencer à agir. Nous travaillons à harmoniser les conclusions de vos auditions et les enseignements qui en ont été tirés avec d'autres plans dont je parlerai dans un instant, en les y incluant. L'objectif est d'assurer une cohérence entre les différents travaux.

Dans les matières dites fonctionnelles en Promotion de la santé ou en Social-Santé, les services de la Commission communautaire française et les associations de première

ligne appliquent, de manière générale, le principe de l'universalisme proportionné.

Comme le montrent les chiffres, les Bruxelloises et Bruxellois ne sont en effet pas égaux en termes de bien-être et de santé. Ils ne demandent donc pas la même attention pour atteindre un niveau digne de bien-être et de santé. Les réponses apportées doivent être proportionnelles à l'ampleur des besoins des personnes. Dans le cadre de moyens limités, les politiques socio-sanitaires doivent à la fois respecter le principe d'universalisme – offrir l'accès aux mêmes services à ensemble de la population – et cibler leurs efforts et moduler les effets en tenant compte des inégalités sociales de santé.

Ce principe d'universalisme proportionné guide la direction de nos politiques en la matière, dans le cadre du futur Plan stratégique de Promotion de la santé. Un programme d'action socio-sanitaire reposant sur l'universalisme proportionné veillera à articuler des prestations universelles et des prestations ciblées à destination des groupes les plus défavorisés, tels que les publics qui cumulent plusieurs vulnérabilités, comme les femmes d'origine étrangère ou afrodescendantes sans emploi ou peu qualifiées.

Cela implique de former les première et deuxième lignes à la prise en charge et à l'accompagnement des publics plus fragiles et plus vulnérables. Lors des réponses apportées à différentes questions de la présente commission plénière, j'aurai l'occasion d'illustrer l'application de ce principe par divers exemples.

Par ailleurs, à la suite des assises de lutte contre le racisme, le Gouvernement bruxellois prendra part au Plan régional de lutte contre le racisme qui sera porté par la Secrétaire d'État, Mme Ben Hamou. Dans ce cadre, nous aurons l'occasion de prendre des dispositions qui visent à lutter contre ces phénomènes dans tous les domaines de notre société, dont le domaine social et celui de la santé, tout en garantissant de la cohérence. La Commission communautaire française s'impliquera dans ce plan, parce que le morcellement des compétences ne peut pas déforcer un tel combat.

Nous travaillons en collaboration avec Unia, qui nous apporte des données et une expertise précieuse sur cette matière. Dans ce cadre, des mesures sont prises au sein de la Commission communautaire française pour favoriser la diversité d'administration et mettre en œuvre des politiques plus inclusives.

Sachez que, depuis plusieurs mois déjà, nous travaillons très régulièrement, avec volontarisme, à des réunions intercabinets pour l'adoption du Plan d'action interfédéral contre le racisme. Malheureusement, ce processus est actuellement à l'arrêt, faute de consensus d'une partie du pays sur les objectifs et les actions à mener. Je ne doute pas que vous comprenez d'où proviennent les difficultés.

Il reste beaucoup de travail en la matière. Je serai ravie de revenir vers vous ultérieurement pour discuter de notre stratégie ou des différents plans. Ma réponse est plutôt abstraite aujourd'hui, parce que nous allons examiner sous peu différents dossiers de manière beaucoup plus concrète.

Il est intéressant de se pencher sur les plans. Nous voulons favoriser la cohérence de notre action avec votre travail effectué au Parlement bruxellois et à la Commission communautaire française, mais aussi avec la collaboration que nous menons avec d'autres niveaux de pouvoir, plus particulièrement le Gouvernement bruxellois.

M. Petya Obolensky (PTB).- Comme vous l'avez dit, les questions liées à la décolonisation sont un sujet brûlant qui

fait aussi bouger la jeunesse. Il s'agit d'un élément fondamental pour le PTB. Notre travail parlementaire doit toujours être lié à ce qu'il se passe dans la rue. Dans l'histoire sociale récente, aucune avancée n'a eu lieu autrement. C'est pourquoi j'insiste sur le rôle de la lutte. Au sein de mon groupe, nous avons une vision décoloniale au sens très large, qui ne se limite pas à l'espace public, mais inclut aussi l'enseignement, l'impérialisme et les politiques néocoloniales actuelles, ainsi que le racisme.

L'élaboration d'un plan est utile, mais le suivi et le contrôle de celui-ci m'inquiètent. Il me semble que, dans le cadre des récentes auditions, seul un rapport a été voté. Il en a été de même hier, lors des assises de lutte contre le racisme, où un peu plus de 200 recommandations ont été formulées. Mais une seule d'entre elles sera-t-elle concrétisée ? J'ai peur que, sur la question de la descendance africaine, la Commission communautaire française suive la même logique et qu'aucun élément ne soit finalement contraignant. Je ne doute pas de la volonté de certains collègues, mais je crains l'absence de résultat.

Au moment de l'approbation de la déclaration de politique générale (DPG), le groupe PTB avait dit d'emblée que s'il y avait bien un thème pour lequel les intentions du Gouvernement étaient positives, c'était le volet décolonial. Le projet était ambitieux, mais seules des auditions ont été organisées depuis lors, et les aspects concrets semblent absents de votre discours.

J'y reviendrai d'ailleurs dans le cadre d'autres questions concernant les manuels scolaires, la discrimination raciale à l'embauche, le Musée de la migration ou encore l'avenir de la Lever House. Il nous faut désormais des avancées concrètes. Or, il nous reste peu de temps avant la fin de la législature actuelle.

M. le président.- L'incident est clos.

QUESTIONS ORALES

LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ENVERS
LES PERSONNES D'ASCENDANCE AFRICAINE
DANS LA FONCTION PUBLIQUE FRANCOPHONE BRUXELLOISE

Question orale de Mme Latifa Aït-Baala et

LES ACTIONS DE LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION À L'EMBAUCHE DANS LA FONCTION PUBLIQUE POUR LES AFRODESCENDANTS

Question orale jointe de Mme Nadia El Yousfi

à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Fonction publique

Mme Latifa Aït-Baala (MR).- La notion de diversité a été développée de manière à lutter contre toutes les discriminations qui persistent. Lutter contre les discriminations commence par l'application des principes au sein des administrations publiques qui doivent être exemplaires en la matière.

Dans le cadre des compétences de la Commission communautaire française et de la lutte contre les discriminations faites aux personnes d'ascendance africaine, comment cette problématique est-elle intégrée au sein de la fonction publique ? Quelles politiques publiques sont développées afin de lutter contre les discriminations au sein de la fonction publique francophone bruxelloise ? Quels mécanismes le Collège de la Commission communautaire française met-il en place pour donner plus de visibilité aux personnes d'ascendance africaine

travaillant au sein des administrations de la Commission communautaire française ?

De nouveaux projets verront-ils le jour en 2022 et au-delà ? Dans l'affirmative, en quoi ces projets consisteront-ils ?

Dans son accord de majorité, le Collège de la Commission communautaire française se dit sensible à la lutte contre les discriminations et à l'inclusion de la diversité. Il est primordial de souligner que la diversité, dans son entièreté, est une richesse pour la vie en société. Comment sensibilisez-vous le personnel chargé du recrutement à ce défi ? Comment accompagnez-vous les administrations de la Commission communautaire française dans l'application des lois antidiscrimination ?

Mme Nadia El Yousfi (PS).- Mon action politique est, depuis de nombreuses années, tournée vers la lutte contre les discriminations. Notre groupe se réjouit que le Parlement francophone bruxellois prenne à bras-le-corps la question des droits fondamentaux des personnes d'ascendance africaine. Leur intégration et les politiques mises en place sont des objectifs prioritaires pour notre groupe.

Lors de nos échanges en commission plénière, nous avons constaté que l'accès à l'emploi, pour les personnes d'ascendance africaine, figurait parmi les problématiques mises en lumière par les principaux concernés, ce qui rejoint le constat dressé par le secteur associatif qui traite de ces questions à Bruxelles : le taux d'emploi de ces personnes est l'un des plus bas de la Région. Cela confirme malheureusement le soupçon de fortes discriminations sur le marché de l'emploi. Outre l'accès à l'emploi, ce public souffre de discriminations dans l'accès aux services de santé, à la culture et au logement, notamment.

Quelles actions sont-elles mises en œuvre pour contrer ce phénomène au sein de la fonction publique ? L'administration s'est-elle dotée d'un Plan diversité, par exemple ? Comment ces actions sont-elles élaborées ? Y a-t-il une assistance d'acteurs externes, comme la cellule diversité d'Actiris ?

Disposez-vous de rapports ou de données chiffrées ? Quelle place les travailleurs afrodescendants occupent-ils dans le personnel de l'administration de la Commission communautaire française ?

Tous les témoignages et avis entendus en commission nous poussent à réagir, notamment en élaborant des politiques publiques plus ciblées visant à proposer un plan d'accompagnement individualisé adapté à ces personnes.

Mais il nous faut également réfléchir aux actions à mener auprès des employeurs de la fonction publique afin d'augmenter le taux d'emploi de ces personnes discriminées et de sensibiliser tout le monde à ces défis. Le taux de chômage des personnes afrodescendantes est l'un des plus élevés, si pas le plus élevé, en Région bruxelloise. Ce constat, étrangement, s'oppose au taux élevé de diplômés au sein de ces communautés discriminées.

De ce fait, nous ne pouvons que nous interroger sur la situation désastreuse que vivent ces personnes sur le marché de l'emploi. Bien que méritantes, elles sont écartées pour des motifs discriminatoires. Or, elles représentent une force considérable pour l'avenir de la Région bruxelloise, une jeunesse pleine de dynamisme et armée de compétences pointues. Nous ne pouvons négliger un tel potentiel. Quels outils ont-ils été créés pour sensibiliser et accompagner ce public discriminé ?

Très actif sur les questions de discrimination à l'embauche, mon groupe politique prône une réelle diversité sur le marché de l'emploi. Aujourd'hui encore, les personnes d'origine étrangère éprouvent plus de difficultés à intégrer le marché du travail bruxellois. Elles ne se voient pas offrir les mêmes perspectives de carrière que les publics d'origine belge, c'est un secret de Polichinelle.

De nombreuses personnes sont littéralement exclues du marché de l'emploi pour des questions de handicap, de genre, de couleur de peau, de conviction religieuse ou d'âge. Ces discriminations interviennent au cours des différentes phases du processus de recrutement, qu'il s'agisse de l'entretien d'embauche ou de l'examen d'un *curriculum vitæ*. C'est à se demander s'il ne serait pas plus efficace de gommer certaines mentions telles que l'âge, le nom de famille, l'adresse ou la photo.

D'après une brochure de la Fédération générale du travail de Belgique (FGTB), les discriminations sont de plusieurs types. Une discrimination directe peut survenir dans certains corps de métiers dont les femmes sont systématiquement évincées. Aux yeux de la loi, les femmes sont traitées moins favorablement que les hommes, et il y a donc discrimination sur la base du sexe.

Mais les discriminations sont parfois plus insidieuses, notamment lorsqu'elles se produisent de manière indirecte. Citons le fait de conditionner l'accès à l'emploi à l'exigence du français comme langue maternelle. En l'espèce, ce critère discriminatoire n'a vraisemblablement aucun lien avec les critères protégés par la loi. Comme le rappelle la très intéressante brochure, il est fait usage d'une caractéristique apparemment neutre et non discriminante à première vue. Néanmoins, un examen rapide de la demande permet de constater qu'elle exclut, *de facto*, un groupe de personnes désavantagées : celles qui n'ont pas le français comme langue maternelle, même si elles le maîtrisent parfaitement.

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- Vos questions nous font aborder des considérations concrètes.

La lutte contre les discriminations à l'égard des personnes d'ascendance africaine au sein de la fonction publique s'exerce essentiellement au stade du recrutement des agents contractuels ou statutaires et dans la formation du personnel.

Les textes réglementaires — statut administratif et statut pécuniaire — sont garants de la non-discrimination, puisqu'ils impliquent l'application des mêmes règles à tous les membres du personnel, quelle que soit leur origine — ou tout autre critère. En outre, les conseillers chefs de service et le conseil de direction de l'administration ont suivi une sensibilisation à la diversité.

Le décret du 9 juillet 2010 de la Commission communautaire française relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination et à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement prévoit d'ailleurs, en son article 6, l'élaboration d'un plan d'action diversité. Dans ce cadre, la cellule Egalité des chances et lutte contre les discriminations a contacté des services extérieurs — Unia, Actiris, le Comité diversité de la Région de Bruxelles-Capitale — pour se rallier au Plan de diversité de la Région, à l'instar de Bruxelles Formation qui a également entamé ce trajet et ces contacts il y a plusieurs années déjà.

Pareille démarche permet de profiter d'une structure existante, d'une expérience acquise et du résultat d'audits réalisés sur les premières institutions après quelques années d'expérience. Elle permet aussi de garantir la cohérence entre les institutions sur le territoire de notre Région.

En 2019, la cellule Egalité des chances et lutte contre les discriminations a proposé au conseil de direction de s'engager dans ce Plan de diversité. Celui-ci a donné son accord et décidé de suivre diverses étapes :

- s'engager dans la démarche du Plan de diversité proposé par le service diversité d'Actiris;
- demander le soutien et l'accompagnement du service diversité d'Actiris ;
- désigner un manager de la diversité chargé de la préparation, la rédaction, la mise en œuvre et le suivi du Plan d'action de diversité, avec le soutien de la commission d'accompagnement mise en place au sein de l'institution;
- constituer une commission d'accompagnement qui portera ce projet au sein de l'administration et en reflétera la diversité;
- établir un état des lieux quantitatif et qualitatif et, sur la base de cette analyse, définir des groupes cibles et formuler des objectifs sous la forme d'actions;
- évaluer les coûts budgétaires et introduire le dossier de demande de Plan de diversité.

Depuis 2019, la coordinatrice de la cellule Egalité des chances et lutte contre les discriminations participe aux réunions du Comité diversité, lequel réunit tous les managers de la diversité de la Région, qu'ils exercent leur fonction dans un ministère, un organisme d'intérêt public ou une entreprise privée ou publique. Cette démarche permet de mieux connaître la structure du plan, d'échanger les bonnes pratiques, de faire partie du réseau des managers et de prendre connaissance d'études, d'audits et de plans d'action réalisés. *In fine*, elle favorise la cohérence.

Le 28 octobre 2021, le comité de direction a désigné un gestionnaire de la diversité, qui a pris ses fonctions le 10 janvier. Cela permettra d'accélérer une série d'actions.

S'agissant des mécanismes mis en place pour visibiliser les personnes d'ascendance africaine, nous en sommes au stade de l'analyse des données personnelles recueillies. L'objectif est de vérifier quels critères et indicateurs sont utiles à la lutte contre les discriminations, et de définir la manière dont des données supplémentaires peuvent être collectées en vue de cette visibilisation.

Pour ce qui est des engagements du Collège, ce dernier est évidemment sensibilisé à la lutte contre les discriminations et le racisme, et en faveur de l'inclusion et de la diversité, comme j'ai déjà pu le rappeler dans ma réponse à l'interpellation précédente.

La sensibilisation du personnel chargé du recrutement et son accompagnement s'effectuent en application des lois antidiscrimination. L'administration de la Commission communautaire française applique une politique de recrutement conforme aux réglementations et pratiques en vigueur dans le secteur public. Les procédures sont mises en œuvre et définies par le Selor, seul organisme compétent en matière de constitution de réserves de recrutement et en vue de l'engagement statutaire.

L'administration intervient dans la sélection, mais dans un cadre défini et contrôlé préalablement par le Selor. Je pense avoir donné davantage de détails sur cette procédure dans une réponse à une question de Mme Tahar. Le Selor applique le modèle « situation, tâche, action et résultat » (STAR), qui consiste à évaluer des compétences

génériques appelées également comportementales. Ces aptitudes, définies comme des compétences-clés, sont identiques pour tous les agents des services publics.

La Commission communautaire française dispose d'agents certifiés Selor pour la réalisation des procédures en interne et, lors du trajet de certification, les agents participent à des ateliers organisés par la cellule Diversité du Selor. Des mises en situation permettent de mieux comprendre les biais de perception qui pourraient survenir, car appliquer les lois antidiscrimination ne suffit pas.

En matière d'engagement contractuel, la Commission communautaire française est tenue au respect du principe d'égal accès aux emplois publics et, pour ce faire, assure largement la diffusion d'offres d'emploi par le biais des canaux disponibles tels que son site internet ou ses pages Facebook et Linkedin, mais aussi au moyen des canaux de diffusion d'Actiris.

Les sélections en interne – pour l'engagement contractuel – sont menées, comme c'est le cas au Selor, par des agents formés à la fameuse méthode STAR, de manière à offrir les mêmes garanties que celles qui existent pour l'emploi statutaire. Les offres d'emploi sont rédigées de manière inclusive et non genrée. Elles prévoient également la possibilité d'aménagements raisonnables sur demande.

Enfin, à la suite du colloque de 2018 relatif à la création d'outils de lutte contre les discriminations, la volonté de la Commission communautaire française était de les faire vivre au sein de tous les secteurs et d'inscrire structurellement la lutte contre les discriminations au cœur de tous les projets portés par la Commission communautaire française. En effet, la Commission communautaire française étant essentiellement une institution de deuxième ligne, l'objectif était de sensibiliser également la première ligne et de proposer des formations basées sur ces deux outils.

La cellule Egalité des chances a commencé par organiser des formations adressées à tous les chefs de service, directeurs et directrices d'administrations, formations organisées par l'asbl BePax. Des formations ont aussi été proposées aux agents.

Mme Latifa Aït-Baala (MR).- Je tiens à saluer, au préalable, le travail réalisé au niveau du Parlement européen, qui a conduit à ceux de notre Assemblée. Je salue également le travail accompli dans le cadre des différentes auditions que nous avons menées ici. Je vois un symbole fort dans ce signal donné depuis le siège de la démocratie européenne et de la fonction publique européenne.

Il est essentiel de soulever la question des discriminations envers les personnes d'ascendance africaine au sein de la fonction publique bruxelloise, car elle est malheureusement une réalité. Pour diverses raisons, ce public est en souffrance sur le marché du travail, en dépit de qualifications souvent supérieures à la moyenne de la population.

Ne nous voilons pas la face : ces discriminations existent. Elles ont été abondamment discutées et présentées par la société civile – académiciens, chercheurs, Unia, syndicats – au sein de notre Assemblée. Ces discriminations entravent l'accès à la fonction publique dans son ensemble, c'est-à-dire à tous ses échelons et grades. Il ne s'agit pas simplement d'être dans la fonction publique, mais de posséder les mêmes chances d'accès à celle-ci, au même titre que n'importe quel citoyen, et d'être traité sur un pied d'égalité.

Certes, il existe des dispositifs législatifs et un statut administratif. Cependant, la réalité nous prouve qu'il faut s'interroger sur l'effectivité de ces droits.

Le principe d'égalité et de non-discrimination doit pouvoir s'appliquer à l'ensemble des politiques publiques qui touchent la fonction publique. J'ai bien pris note des différentes mesures qui ont été prises. Je note la volonté du Gouvernement d'avancer sur les questions de lutte contre les discriminations que subissent les personnes d'ascendance africaine. Nous aurons l'occasion de revenir prochainement sur les avancées du Plan national de lutte contre le racisme.

Mme Nadia El Yousfi (PS).- Madame la ministre-présidente, je vous remercie pour la liste reprenant les différentes actions à mettre en place. Nous la relirons attentivement.

L'arrivée du gestionnaire de la diversité est un moment important. Nous attendons de voir quelles actions il entreprendra dans le cadre de ce plan.

Nous traversons une période cruciale dans la lutte contre toutes formes de discriminations, en particulier à la lumière du rapport des auditions organisées lors des assises de lutte contre le racisme. Je vous remercie, Madame la ministre-président, pour vos actions et pour avoir rappelé combien il est important que cet outil de lutte contre les discriminations figure dans toutes les compétences et les projets de la Commission communautaire française.

À propos des mises en situation, vous rappelez que l'existence de tests ne garantit pas qu'ils soient effectifs et porteurs de changements rapides. Il est urgent, à travers les Plans – régional et interfédéral – de lutte contre le racisme, ainsi qu'à travers la résolution européenne dont nous avons déjà discuté, de prêter attention à la cohérence, à notre niveau comme à celui de l'État fédéral. La lutte contre le racisme requiert que les processus, à tous niveaux, celui du parquet notamment, puissent suivre et opérer correctement.

L'information et la sensibilisation des directions des administrations sont capitales, car elles garantiront un meilleur accès à ces dernières pour les personnes concernées.

Nous n'allons pas rappeler les constats. Ces personnes surdiplômées, qui ne parviennent pas pour autant à accéder à un emploi dans la fonction publique, représentent une réalité tangible.

Le système de sanction doit pouvoir être appliqué et rappeler ainsi que ces situations ne sont ni acceptables, ni tolérables dans notre pays.

Nous reviendrons ultérieurement sur cette question afin d'examiner l'avancée de la situation ainsi que ce qu'aura entrepris le gestionnaire de la diversité qui vient d'être engagé.

L'ACCÈS DES PERSONNES D'ASCENDANCE AFRICAINE LGBTQIA+ AUX SERVICES D'AIDE

Question orale de Mme Clémentine Barzin

à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Famille

Mme Clémentine Barzin (MR).- Lors de nos auditions relatives aux droits des personnes d'ascendance africaine, nous avons entendu Mme Aïda Yancy, responsable de projet à la Rainbowhouse Brussels. Son intervention a porté sur l'accès pour les personnes d'ascendance africaine

LGBTQIA+ aux services urbains qui travaillent sur des questions psycho-médico-sociales, tels que les centres de planning familial (CPF) et les services d'aide familiale.

Mme Yancy a insisté sur le fait que, selon les estimations, les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans, queer, intersexes et autres nouvelles identités (LGBTQIA+) représentent 10 % à 15 % de la population mondiale, réparties de manière uniforme à travers le monde, et qu'il existe des personnes LGBTQIA+ de toutes les religions et de toutes les origines géographiques et ethniques. Malheureusement, cette réalité serait souvent ignorée dans les politiques de sensibilisation, d'accueil et de soin en Région bruxelloise, comme partout ailleurs.

Selon la responsable de la Rainbowhouse, on pense communément que toutes les personnes d'ascendance africaine sont hétérosexuelles. Un sous-signalement serait dû à une prise en charge globalement inadéquate et/ou à un trop faible sentiment de sécurité des personnes LGBTQIA+ d'ascendance africaine vis-à-vis des professionnels des domaines psycho-médico-sociaux et des services d'urgence comme la police.

En outre, la prise en charge correcte des personnes LGBTQIA+ se base sur la notion de « coming out ». Or, cette présentation de l'identité révélant l'orientation sexuelle est une pratique culturelle occidentale. Si celle-ci reste extrêmement compliquée pour les personnes d'ascendance européenne, elle l'est d'autant plus pour les personnes issues d'autres contextes. Et si la personne n'a pas fait son « coming out », elle est présumée hétérosexuelle. Par conséquent, certaines options essentielles ne lui sont pas proposées dans les domaines psycho-médico-sociaux.

Existe-t-il une formation des acteurs de terrain de première ligne aux spécificités des personnes LGBTQIA+ issues de la diversité, et en particulier d'ascendance africaine ? Dans la négative, une telle formation est-elle prévue ?

En juin dernier, vous avez évoqué, dans cette Assemblée, le soutien de la Commission communautaire française au projet « La santé sexuelle en réseau » pour un montant de 10.000 euros. Ce projet est porté par la Fédération laïque de centres de planning familial (FLCPF) et vise à lutter contre l'homophobie et la transphobie dans le contexte des CPF. Il s'agit notamment de renforcer les connaissances et les compétences des professionnels en matière d'accueil et de prise en charge des personnes LGBTQIA+ ainsi que de créer un environnement favorable à l'accueil et à la prise en charge de ce public dans les CPF. Ce soutien sera-t-il intensifié ou élargi à d'autres structures ou projets ?

En ce qui concerne l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS), pour laquelle la Commission communautaire française a amplifié son soutien financier, vous dites que les CPF bénéficiaires de la subvention doivent accorder une attention toute particulière aux violences, y compris à celles liées aux stéréotypes de genre. En matière de lutte contre les discriminations, les animations d'EVRAS doivent, entre autres, promouvoir un lieu de vie tolérant, ouvert et respectueux des sexualités, des styles de vie et des différentes attitudes et valeurs que l'on peut rencontrer dans la société. Dans le cadre de l'EVRAS, une attention particulière est-elle accordée aux difficultés rencontrées par les personnes LGBTQIA+ issues de la diversité, et en particulier d'ascendance africaine, notamment dans l'approche et dans l'écoute? Dans la négative, comptez-vous insister sur ce point ?

Quelles autres structures et associations entendez-vous soutenir dans cette logique visant à améliorer la formation des acteurs de première ligne ? L'intervenante évoquait, entre autres, les services juridiques, les auxiliaires familiaux ainsi que les personnes qui travaillent dans la lutte contre les violences conjugales.

Enfin, vous collaborez au Plan régional LGBTQIA+, qui est porté par la ministre Nawal Ben Hamou et dont nous attendons la version 2022. Parmi les angles d'approche, la dimension propre aux personnes LGBTQIA+ issues de la diversité, et en particulier d'ascendance africaine, est-elle incluse ?

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- Votre question révèle à quel point avoir des principes de non-discrimination est nécessaire mais insuffisant si l'on veut tenir compte des situations que vivent les uns et les autres, et en particulier les personnes présentant certaines caractéristiques ou difficultés. Elle nous permet aussi d'illustrer comment sont mis en œuvre des principes comme celui de l'universalisme proportionné que j'ai défini tout à l'heure.

Concernant votre question sur la formation des acteurs de première ligne aux spécificités des personnes LGBTQIA+ issues de la diversité – en particulier celles d'ascendance africaine –, comme je l'avais évoqué en juin, la Commission communautaire française soutient à raison de 10.000 euros le projet « La santé sexuelle en réseau » porté par la FLCPF afin de lutter contre l'homophobie et la transphobie dans le contexte des CPF.

Il s'agit de renforcer les connaissances et les compétences des professionnels en matière d'accueil et de prise en charge des personnes LGBTQIA+ ainsi que de créer un environnement favorable à l'accueil et à la prise en charge de ce public dans les CPF. En 2021, la FLCPF et ses partenaires ont organisé deux sessions de six demi-journées de formation à destination des professionnelles et professionnels des CPF.

En 2022, une formation consacrée aux spécificités du public LGBTQIA+ sera également planifiée. La formation sert à répondre aux questions des professionnels sur ce sujet. Les objectifs sont de connaître les spécificités de santé de ces populations, et de déconstruire les représentations hétéronormatives, que vous avez évoquées, ou cisnormatives.

La formation se compose de huit modules, dont un dédié à l'intersectionnalité. Il vise l'homophobie, le sexisme et le racisme, et illustre l'importance de l'attention à apporter aux personnes LGBTQIA+ issues de la diversité.

Les associations qui font partie du panel de formateurs sont l'Observatoire du sida et des sexualités, Genres Pluriels, O'YES, Tels Quels, Ex Æquo, la Rainbowhouse Brussels, le centre de planning familial de Watermael-Boitsfort et le centre de planning Plan F.

Concernant l'EVRAS, pour laquelle la Commission communautaire française a amplifié son soutien financier en passant de 580.000 euros de subsides en 2019 à 900.000 euros en 2022, les centres de planning accordent une attention toute particulière à la lutte contre les discriminations.

Les animations d'EVRAS doivent entre autres promouvoir un lieu de vie tolérant, ouvert et respectueux des sexualités, des styles de vie et des différentes attitudes et valeurs que nous pouvons rencontrer dans la société.

Concernant les difficultés rencontrées par les personnes LGBTQIA+ issues de la diversité et en particulier d'ascendance africaine, l'EVRAS scolaire et non scolaire est évidemment un levier pour informer et sensibiliser les publics aux pratiques dangereuses en matière de santé sexuelle, les renvoyer vers des services ressources compétents et participer ainsi à la réduction des inégalités sociales de santé qui touchent, entre autres, les femmes et les filles afrodescendantes.

À titre d'exemple et en dehors du schéma classique de l'animation, le centre de planning familial des Marolles a développé une expertise très forte dans l'accueil et l'accompagnement des demandes de certificat de virginité et d'hyménoplastie. L'asbl Groupe Santé Josaphat à Schaerbeek a également développé une expertise dans l'accueil et l'accompagnement du public multiculturel, dont les femmes afrodescendantes, en animant des groupes de parole de femmes issues de la migration.

Enfin, concernant vos questions sur le soutien d'associations de deuxième ligne qui forment les services de première ligne aux discriminations à l'encontre des personnes LGBTQIA+ afrodescendantes, nous finançons, entre autres, les asbl Maison Arc-en-Ciel, Tels Quels et Genres Pluriels – dont j'ai d'ailleurs eu l'occasion de rencontrer les responsables la semaine dernière. Je n'ai pas connaissance d'associations qui forment spécifiquement à l'attention à accorder aux discriminations liées aux personnes LGBTQIA+ afrodescendantes mais, connaissant l'expertise de ces asbl en matière d'intersectionnalité, je suis certaine qu'elles incluent cette dimension dans leurs formations au sujet des doubles ou triples discriminations.

S'agissant de votre question sur le Plan régional LGBTQIA+ porté par ma collègue la Secrétaire d'État, Mme Ben Hamou, je vous propose d'attendre qu'elle l'ait présenté officiellement pour répondre à vos questions et vous indiquer dans quelle mesure la Commission communautaire française s'y inscrit.

Mme Clémentine Barzin (MR).- Madame la ministre-présidente, j'entends que la question des formations est encore plus prégnante lorsqu'elle concerne les CPF. Je prends note avec intérêt des spécificités qui sont prises en considération dans ce cadre. Nous n'avons pas la même vision des choses en ce qui concerne l'intersectionnalité, mais je déduis de vos déclarations que vous tenez compte de l'importance de la diversité dans le déroulement de ces formations.

Apparemment, le montant de 10.000 euros ne sera pas augmenté. Cela signifie que nous nous en tiendrons au système de subsidiation unique par partenaire. Pourtant, il eût été intéressant d'étudier les manières de consolider ce subventionnement. Par ailleurs, je prends note du travail effectué dans le domaine de l'EVRAS, ainsi que de l'existence des soutiens accordés aux différentes associations de première et deuxième lignes.

En revanche, je reste quelque peu sur ma faim concernant le plan préparé par Mme Ben Hamou. S'il est toujours intéressant de connaître la liste des engagements de la Région bruxelloise et plus particulièrement de la Commission communautaire française vis-à-vis de la problématique de la diversité – en particulier des personnes d'ascendance africaine –, je déplore que nous ne puissions pas disposer de davantage d'informations à propos du Plan régional LGTBQIA+ élaboré par votre collègue. Nous y reviendrons, bien évidemment.

L'APPROCHE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE DANS LA LUTTE CONTRE LES MUTILATIONS GÉNITALES

Question orale de Mme Clémentine Barzin

à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Famille

Mme Clémentine Barzin (MR).- Lors de nos auditions relatives aux droits des personnes d'ascendance africaine, nous avons entendu Mme Fabienne Richard, directrice du Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles féminines (GAMS) en Belgique. Selon elle, lors de la dernière étude de prévalence en 2016, 8.000 filles et femmes étaient concernées à Bruxelles, pour une estimation de 6.000 femmes excisées et 2.000 petites filles à risque.

Le GAMS met l'accent sur l'article 11 de la résolution européenne à la base de nos travaux sur les droits d'accès à la santé de manière égalitaire. Notre Parlement a notamment voté une résolution en 2019, reprenant les décisions suivantes :

- prendre tous les contacts nécessaires avec les autres entités fédérées en vue d'établir un plan spécifique et concerté de lutte et de protection contre les mutilations génitales féminines en Belgique et au sein de la Région de Bruxelles-Capitale;
- organiser, en concertation avec les autres entités fédérées, une rencontre réunissant des experts nationaux et européens en éthique, pédiatrie, médecine légale, droits de l'enfant, services de prévention de la petite enfance et médecine scolaire en vue d'analyser la place de l'examen des organes génitaux externes dans la prévention et la protection des filles à risque et de décider de manière concertée l'approche choisie par la Belgique;
- œuvrer, en concertation avec les autres entités fédérées, à la mise en place de campagnes périodiques d'information à large échelle afin de sensibiliser le plus grand nombre de personnes et de faire connaître le Centre médical d'aide aux victimes de l'excision (Cemavie) du CHU Saint-Pierre à Bruxelles;
- proposer au Collège réuni de la Commission communautaire commune d'intensifier les formations et les séances de sensibilisation auprès des professionnels de soins de santé en contact avec des personnes exposées à un risque de mutilation génitale féminine afin de les familiariser avec cette thématique.

Où en est la Commission communautaire française dans le suivi de la résolution du 5 février 2019 visant à intensifier la prévention contre les mutilations génitales féminines au sein de la Région de Bruxelles-Capitale?

Où en est le plan de lutte spécifique ?

Quels ont été les résultats de la rencontre entre les experts ?

Quelles campagnes ont-elles été lancées ? Selon quelle périodicité ?

Quelles formations et actions de sensibilisation ont-elles été réalisées ou intensifiées auprès des personnels de santé en contact avec des jeunes filles à risque de mutilations génitales féminines (MGF)? Ce point important est récurrent dans les demandes.

Dans le diagnostic communautaire mené par le Réseau MGF bruxellois, datant de février 2021, il est vivement recommandé de renforcer l'information auprès des femmes migrantes concernant l'existence de certains services. Pour ce faire, il est conseillé de recourir à des démarches adaptées et spécifiques, traduites dans les langues du public et disponibles dans les lieux fréquentés par les femmes, en particulier le Centre médical d'aide aux victimes de l'excision (Cemavie), les CPF et de suivi gynécologique, les services de sexologie, les services de santé mentale et les services de prise en charge des personnes concernées par les violences basées sur le genre, notamment les MGF, les violences sexuelles et les violences entre partenaires.

Des supports d'information sont-ils réalisés et distribués à cette fin ?

De même, l'étude montre que les femmes concernées ont d'autres besoins en matière de santé, notamment sexuelle et reproductive. Il existe encore un obstacle important à l'utilisation des moyens contraceptifs. Par ailleurs, les inquiétudes et les problèmes d'information sont réels pour ce qui est du dépistage du VIH. Quant à l'interruption volontaire de grossesse, ce sujet est encore tabou dans les populations concernées. Les filles ne sont pas non plus préparées aux menstruations.

La Commission communautaire française développe-t-elle une approche spécifique sur ces thèmes ? Quels sont les moyens disponibles ? Je rappelle que le Plan stratégique de Promotion de la santé accorde une attention particulière aux personnes originaires d'Afrique subsaharienne dans la prévention du VIH.

Enfin, quels sont les budgets alloués en 2021 et 2022 au secteur associatif luttant contre les MGF, à savoir le GAMS, le Service de traduction et d'interprétation en milieu social (Setis), le Réseau MGF bruxellois, etc. Pour quels projets ? Quels en sont les frais de fonctionnement ?

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- Concernant le suivi de la résolution de 2019 visant à intensifier la prévention contre les MGF au sein de la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire française soutient, depuis 2019, le réseau bruxellois dédié à la lutte contre les MGF à travers un financement en promotion de la santé et en action sociale, ce qui permet une action concertée des acteurs de la Région.

Ce réseau a permis de travailler à un module de formation pour médecins généralistes, de mettre à jour l'échelle de risques pour identifier les filles à risque – ce nouvel outil, baptisé détectomètre, sera diffusé largement à tous les professionnels au début de cette année – et de réaliser le diagnostic communautaire sur la base d'un travail de recherche de terrain de deux ans.

Concernant un plan spécifique de lutte contre les MGF, tant le Plan d'action national de lutte contre toutes les formes de violence basées sur le genre que le Plan intra-francophone de lutte contre les violences faites aux femmes ont développé des axes liés à cette thématique. Je vous renvoie à ces deux plans pour plus de précisions sur l'intégration de ces axes en leur sein.

Concernant les résultats de la rencontre d'experts, cette table ronde n'a pas été organisée ; elle a été reprise comme action dans le nouveau Plan d'action national de lutte contre toutes les formes de violence basées sur le genre et nous espérons qu'elle pourra enfin avoir lieu dans ce cadre.

Concernant les campagnes d'information sur les MGF, des animations sont menées tout au long de l'année au sein des écoles de la Région.

Le 6 février 2020, à l'occasion de la Journée internationale de tolérance zéro à l'égard des mutilations génitales féminines, le film « A Girl from Mogadishu » a été projeté en avant-première au cinéma Aventure, en présence du ministre Alain Maron. La projection a été suivie d'un débat.

Le 6 février 2021, le grand public a été sensibilisé par des activités proposées en rue et en ligne. Aucun événement n'a été organisé en présentiel. Cette action a été réalisée par le GAMS en collaboration avec le Réseau mariage et migration, la FLCPF et le Réseau européen End FGM.

J'en viens aux questions relatives aux formations et aux actions de sensibilisation réalisées auprès du personnel des soins de santé en contact avec des jeunes filles qui risquent de subir des MGF. Un guide recensant les bonnes pratiques de chaque secteur a été développé en 2015 dans le cadre du réseau Stratégies concertées de lutte contre les mutilations génitales féminines (SC-MGF).

En plus du guide, un kit de prévention des MGF est mis à la disposition des professionnels. Il inclut un outil permettant à ces derniers d'évaluer si la personne devant laquelle ils se trouvent fait face à un danger imminent. Parmi les autres outils disponibles, citons une carte reprenant les prévalences par pays ainsi qu'une déclaration sur l'honneur à faire signer par les parents, qui indique que l'enfant n'est pas excisé. Cette déclaration peut être utilisée en amont d'un départ dans le pays d'origine.

Pour le corps médical en particulier, le SPF Santé publique a lancé en 2012 un plan de formation des équipes médicales qui occupent des postes charnières, à savoir dans les maternités et les cliniques du voyage, afin qu'elles accompagnent le mieux possible les femmes enceintes qui ont subi une mutilation. Des centaines de sages-femmes ont ainsi pu se former aux MGF dans le but d'endosser le rôle de médiateur entre les femmes et les équipes soignantes.

Deux années plus tard, l'accompagnement des femmes excisées s'est renforcé, grâce à l'ouverture des deux centres de référence en matière de MGF, l'un à Gand et l'autre à Bruxelles, qui proposent des services allant de la reconstruction chirurgicale aux soins psychologiques.

Un code de signalement a également été créé en collaboration avec l'Ordre des médecins, qui permet au corps médical de décider de la manière d'agir, en fonction de facteurs de risque – par exemple, en cas d'excision des sœurs ou de la mère.

La prévention a également été renforcée au sein des cliniques de voyage, par lesquelles il faut généralement passer avant de séjourner dans un pays qui nécessite un vaccin spécifique.

Dans ce contexte, le médecin a la possibilité de proposer aux familles de suivre un certain protocole, qui implique la signature d'une déclaration sur l'honneur attestant que les parents ne pratiqueront pas une MGF sur leur fille lors de leur séiour.

J'en viens maintenant aux institutions spécialisées dans la petite enfance et la jeunesse. Les institutions destinées aux enfants de moins de cinq ans, qui relèvent de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) ou de Kind en Gezin, constituent un rempart important et participent à la prévention des MGF, notamment par le bais des dépistages de maladies génito-urinaires.

La présence des parents aux consultations donne aux professionnels la possibilité d'établir plus facilement des liens et de commencer un travail de prévention. Afin

d'approfondir le contact, un projet pilote a été mené à Liège dans les agences de l'ONE. Il a permis de sensibiliser davantage les familles, en incluant la présence d'animatrices communautaires employées par le GAMS lors des consultations. Par la suite, cette initiative a été élargie à d'autres villes, dont Bruxelles en 2018.

En plus de la petite enfance, les services d'aide à la jeunesse ont un rôle à jouer pour les mineurs à risque, comme dans tous les cas de maltraitance. Quant aux CPF, certains ont décidé d'intégrer deux référentes pour le projet MGF.

En matière de justice et de police, malgré l'interdiction, très peu de plaintes ont été déposées sur les MGF. Beaucoup de tabous et de méconnaissances les entourent encore et il est indispensable que les équipes de police soient davantage formées à ce sujet.

Les « Stratégies concertées de lutte contre les mutilations génitales féminines » constituent un réseau d'associations belges sensibles à la thématique des MGF, dont l'objectif est d'améliorer la qualité de la prévention et de l'accompagnement des femmes et filles qui en sont victimes. Les membres de ce réseau se réunissent afin de discuter et questionner leurs pratiques en matière de prévention. Diverses structures travaillent à la sensibilisation, à la prévention et à la détection des MGF, orientent les personnes concernées et déterminent le type de prise en charge nécessaire.

Le diagnostic communautaire mené dans le cadre du Réseau bruxellois MGF en février 2021 insiste sur le renforcement de l'information à destination des femmes migrantes. Certains services ont entrepris des démarches adaptées et spécifiques, avec une information traduite dans les langues du public concerné et disponible dans les lieux fréquentés par ces femmes : le Centre médical d'aide aux victimes de l'excision, les CPF, le suivi gynécologique, les services sexologiques, les services de santé mentale et les services de prise en charge de personnes concernées par les violences basées sur le genre.

Ce diagnostic communautaire vient d'être finalisé et diffusé. Il faudra un peu de temps pour mettre en place ses recommandations, qui s'adressent à différents niveaux de pouvoir. Le site internet Access informe sur les différents services et diffuse des vidéos de sensibilisation en différentes langues. Un soutien à long terme sera cependant nécessaire, car les financements européens à la base de ce projet ont pris fin en décembre 2020. Ces actions pourraient faire l'objet d'un soutien financier dans le cadre du Plan stratégique de Promotion de la santé que nous allons adopter cette année. Les communautés afrodescendantes y feront l'objet d'une attention particulière.

Les supports d'information réalisés et distribués à cette fin sont nombreux. Je propose de vous en transmettre la liste plutôt que de vous les citer. Je ferai de même pour les autres outils disponibles en ligne.

Concernant les besoins spécifiques en matière de santé des femmes concernées, le Plan stratégique de Promotion de la santé inclut une attention particulière envers les personnes originaires d'Afrique subsaharienne dans la prévention du VIH, par exemple. La Plateforme prévention sida, en partenariat avec le Centre hospitalier universitaire (CHU) Saint-Pierre, forme des personnes issues des communautés migrantes pour amener le dépistage au sein de ces communautés au moyen de tests rapides.

La Plateforme produit également du matériel de prévention. Une recherche est en cours, menée en collaboration avec l'Observatoire du sida et des sexualités et la Plateforme prévention sida pour comprendre les raisons de la sous-utilisation de la prophylaxie pré-exposition (pre-exposure prophylaxis, PrEP) par ce public.

J'en viens au budget. En 2021, le GAMS a bénéficié des subventions suivantes :

- 33.124 euros en tant que réseau bruxellois dédié à la lutte contre les MGF;
- 25.000 euros dans le cadre du projet subventionné de prévention des mutilations génitales féminines ;
- 33.000 euros dans le cadre de l'appel à projets « Stratégies concertées de lutte contre les mutilations génitales féminines ».

En outre, dans le cadre du Plan stratégique de Promotion de la santé 2018-2022, le GAMS a été reconnu pour deux missions d'une durée de trois ans, renouvelée pour deux ans. En tant qu'acteur, l'asbl est dotée d'un subside, dont le montant était de 51.756 euros en 2021. Pour l'année 2022, les subventions faisant l'objet d'un financement pluriannuel sont reconduites. Les projets en initiative feront l'objet de nouvelles demandes et d'un nouvel examen par l'administration et le cabinet.

Les éléments complémentaires seront bien entendu envoyés au Parlement.

Mme Clémentine Barzin (MR).- Vous avez évoqué des initiatives démarrées avant 2019. Comment la situation a-t-elle évolué depuis ? La résolution élaborée cette année-là était très ambitieuse. Ces ambitions ont-elles pu être rencontrées ?

Par ailleurs, nous aurions pu aller plus loin sur certains aspects du plan. Par exemple, une concertation avec les entités fédérées aurait été intéressante. Elle nous aurait apporté une vue globale sur l'approche de la problématique des MGF en Belgique.

Vous m'avez renvoyée vers le Plan d'action national de lutte contre toutes les formes de violence basées sur le genre et le Plan intra-francophone de lutte contre les violences faites aux femmes pour plus de précisions sur la lutte contre les MGF, mais ce point faisait également partie de la résolution. C'est une manière de s'engager globalement sur cette importante problématique.

Enfin, je prends note des budgets conséquents alloués, notamment, au GAMS dans ce cadre. Ils témoignent de l'ampleur du travail réalisé.

La résolution prévoyait également d'organiser des campagnes à large échelle. Vous avez mentionné les écoles, les différents canaux professionnels de la santé, le corps médical, etc. D'autres ambitions contenues dans cette résolution ont-elles été développées de manière plus forte à partir de 2019 ?

J'aimerais, par ailleurs, marquer mon intérêt quant aux besoins spécifiques en matière de santé sexuelle. À part la thématique du VIH, qui a été mise en exergue à juste titre, les autres aspects n'ont pas été abordés dans votre réponse. Malheureusement, ce public spécifique, tel qu'on nous l'a expliqué dans nos travaux, est confronté à toute une série de barrières sur d'autres questions de santé sexuelle : l'interruption volontaire de grossesse, les règles, etc. Je pense qu'il reste du travail à fournir.

Nous voudrions avoir un peu plus d'informations, notamment sur la plus-value apportée à partir de la résolution adoptée en 2019.

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- Étant donné que j'ai déjà largement dépassé mon temps de parole, je vous propose soit de m'adresser une autre question qui reprend les éléments que vous venez d'évoquer dans votre réplique, soit de m'adresser des questions écrites, certains aspects présentant un caractère plus politique. De cette manière, nous pourrons répondre avec précision à l'ensemble de vos demandes sans dépasser les temps de parole, comme je l'ai fait tout à l'heure.

INTERPELLATIONS (SUITE)

L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE COLONIALE DANS LES ÉCOLES DU SECONDAIRE ET DU SUPÉRIEUR DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

Interpellation de M. Kalvin Soiresse Njall,

LE SUIVI DES AUDITIONS RELATIVES À LA RÉSOLUTION SUR LES DROITS FONDAMENTAUX DES PERSONNES D'ASCENDANCE AFRICAINE EN EUROPE EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT ET DE CULTURE

Interpellation jointe de M. Petya Obolensky

à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement et de la Culture et

LE SUIVI DE LA RÉSOLUTION SUR LES DROITS FONDAMENTAUX DES PERSONNES D'ASCENDANCE AFRICAINE EN EUROPE, TELLE QU'ADOPTÉE PAR LE PARLEMENT EUROPÉEN EN SA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 26 MARS 2019

Interpellation jointe de M. Pierre Kompany

- à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Coordination de la politique du Collège
- M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo).- Aux niveaux tant international et européen que belge, le travail sur l'héritage africain de nos sociétés en lien avec les droits fondamentaux des personnes d'ascendance africaine fait l'objet d'une large approbation.

Un travail intitulé « Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine » est mené par l'Assemblée générale des Nations unies. Il s'achèvera en 2024. Par contre, je constate avec une certaine déception que dans notre pays, très peu d'initiatives ont été prises. Dès lors, il faut saluer d'autant plus la démarche du Parlement francophone bruxellois entreprise sous l'impulsion de sa présidente Magali Plovie.

Mener un travail structurel sur les parties de notre histoire en lien avec l'esclavage, la colonisation, l'impérialisme et le néocolonialisme est nécessaire pour améliorer la situation des personnes d'ascendance africaine. Dans les débats, nous avons discuté de la question de l'universalisme. Selon moi, en travaillant sur les minorités, nous contribuons largement à la cohésion sociale. Et toute la société en bénéficie. Le fait de tenir compte de certaines spécificités, sexuelles ou autres, ne remet pas en cause la notion d'universalisme, et cela commence par l'enseignement.

En y travaillant, c'est donc notre cohésion sociale qui s'en trouve améliorée. Comme l'ont souligné presque tous les acteurs auditionnés, l'enseignement joue un rôle crucial pour lutter contre le racisme, les stéréotypes et les préjugés en général, en particulier ceux qui touchent nos

concitoyennes et concitoyens noirs ou d'ascendance africaine.

Dans ce domaine, l'enseignement constitue, avec la culture, la clé de voûte du changement de paradigme à long terme dans notre société. Dès 2010, les auteurs du rapport des assises de l'interculturalité insistaient sur la thématique. Unia, les associations et les institutions actives en la matière, le Parlement européen et même l'Organisation des Nations unies l'ont martelé durant des années.

Presque toutes les entités belges se sont emparées des thématiques de l'histoire coloniale et de la décolonisation dans un cadre politique. Pour le moment, hormis les réalisations de certaines communes, qu'il faut saluer, ce travail reste assez théorique. Les bonnes intentions doivent être concrétisées et la Commission communautaire française, à travers son enseignement, est une entité qui peut donner l'exemple grâce à sa grande proximité avec nos concitoyens bruxellois.

La Commission communautaire française a l'avantage d'être un pouvoir organisateur à cheval entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. Si la Fédération Wallonie-Bruxelles a lancé une réflexion à ce sujet, il n'empêche que les pouvoirs organisateurs disposent d'une large autonomie pédagogique. Ils peuvent mettre sur pied des initiatives et des outils permettant de mieux ancrer l'enseignement, aux niveaux tant scolaire qu'extrascolaire. Des outils pédagogiques, développés par des associations et des universités avec un ancrage bruxellois, peuvent aider les enseignants qui manquent de ressources, mais aussi les élèves.

Quels sont les projets élaborés par le Gouvernement ou quelles sont les réflexions en cours visant à renforcer les initiatives autour de l'enseignement de l'histoire coloniale, mais aussi de l'histoire des migrations africaines et du racisme en Belgique, dans les écoles de la Commission communautaire française ?

La Commission communautaire française est-elle prête, en tant que pouvoir organisateur autonome, à associer de manière structurelle l'expertise de centres universitaires et d'associations spécialisés sur le sujet? Le Centre de recherches en histoire du droit, des institutions et de la société de l'Université Saint-Louis à Bruxelles, qui a déjà travaillé avec des écoles, en est un exemple.

Au niveau extrascolaire, les liens entre les associations et les écoles sont très importants. Beaucoup d'écoles et leur corps enseignant peuvent bénéficier de l'expertise d'associations. Quels sont les outils mis en place pour que les écoles de la Commission communautaire française soient davantage connectées au tissu associatif spécialisé dans le domaine ?

En dehors de la pièce de théâtre « Colonialoscopie », qui date de plusieurs années et que nous avons déjà évoquée, des appels à projets visent-ils à établir cette connexion et à permettre aux associations de mener structurellement des projets avec les écoles ? Combien de projets ont-ils été financés dans cette perspective, et quels sont-ils ?

Récemment, un groupe de travail interuniversitaire et multidisciplinaire a publié un rapport sur la gestion du passé colonial belge par les universités. Des recommandations concrètes y figurent en matière de méthodologie, de communication, de diversité, de travail sur les cours et de collaboration avec des universités d'Afrique et d'Afrique centrale en particulier, l'objectif étant de renforcer la

conscientisation des élèves et de mieux outiller le corps enseignant.

Avez-vous pris connaissance de ce rapport ? Puisqu'il s'agit de l'enseignement supérieur, la Commission communautaire française peut-elle s'inspirer de ces recommandations dans le cadre de ce travail dans ses hautes écoles ?

Des projets de collaboration avec des universités africaines sont-ils envisagés ? Un dialogue a-t-il eu lieu à ce sujet avec votre homologue, M. Clerfayt, en charge des Relations internationales ?

Enfin, des initiatives positives existent déjà en matière d'enseignement de l'histoire coloniale dans les écoles. Elles émanent souvent de professeurs conscients du défi, car, pour le moment, aucune mesure structurelle n'a été prise à cet égard. La Commission communautaire française a-t-elle dressé un inventaire des bonnes pratiques appliquées dans les écoles et susceptibles d'être partagées entre enseignants?

En 2013, la Fédération Wallonie-Bruxelles a financé la création d'un dossier pédagogique intitulé « 500 ans de colonisation au Congo », censé avoir été distribué dans toutes les écoles secondaires de la Fédération. Qu'en est-il de l'utilisation de ce dossier dans les écoles de la Commission communautaire française? Chaque établissement l'a-t-il reçu? Le pouvoir organisateur dispose-t-il de données sur son utilisation? Est-il pédagogiquement bien utilisé ou est-il, comme c'est le cas dans certaines écoles, introuvable?

M. Petya Obolensky (PTB).- En ce qui concerne la décolonisation des manuels scolaires, il y a encore beaucoup de travail à faire. En 2021, d'après les retours du terrain, on continue, dans de nombreux établissements, à glorifier la figure de Léopold II, décrit comme un « roi dynamique qui a rendu la Belgique plus belle, plus forte et plus grande grâce au Congo ». Pas un mot sur l'exploitation ni sur les massacres de masse — on parle pourtant de millions de morts. Au-delà des belles intentions sur la décolonisation, voici donc ce que nos enfants apprennent encore trop souvent sur le terrain : une réalité falsifiée ou omise. La mentalité coloniale a encore de beaux jours devant elle...

Contrairement à la figure de Mobutu Sese Seko, dont on nous parle abondamment, nos programmes scolaires ne mentionnent nulle part la figure mondialement connue de Patrice Emery Lumumba, qui a été assassiné, dissous dans l'acide, avec la complicité de l'État belge. On commémorait d'ailleurs les 61 ans de son assassinat il y a quelques jours.

Il est temps que cela change. Je n'ai jamais entendu un mot sur les grandes figures africaines des luttes pour l'indépendance, comme Kwame Nkrumah, Thomas Sankara, Amílcar Cabral, Nelson Mandela — pas uniquement le personnage vénéré qu'il était à la fin de sa vie, mais celui qu'il a été tout au long de son parcours et des luttes qu'il a menées — ou encore Pierre Mulele et son épouse Léonie Abo. J'ai appris leur existence par mes amis d'origine africaine, la lecture de livres ou l'écoute de morceaux de rap et non par l'école. Je ne dis pas qu'il n'y a pas des exceptions, mais cela repose sur le bon vouloir de professeurs ou de directions particulièrement conscients de ces enjeux, comme l'a dit mon collègue, M. Soiresse Njall.

Les retours du terrain continuent à faire peur. La responsabilité n'incombe pas aux directeurs d'école ni aux professeurs, mais au monde politique. Incapable de changer la donne, il laisse les directions d'école sans munitions. Il est urgent de fournir aux enseignants belges

du matériel pédagogique de qualité, qui raconte les faits sur la colonisation belge au Congo. De nombreuses études ont été menées. Je le répète, les massacres de masse ont surtout servi à enrichir les grandes fortunes belges et la moitié des grandes fortunes belges actuelles se sont faites au Congo.

J'espère que ce changement interviendra maintenant et pas en 2050! La Commission communautaire française est le pouvoir organisateur d'une série d'écoles, qui pourraient donner l'exemple et être à l'avant-garde d'une décolonisation didactique adaptée aux jeunes écoliers. La Commission communautaire française est aussi le pouvoir organisateur des secteurs associatifs et culturels pour les activités extrascolaires à développer. Une seule visite, une seule excursion, une seule rencontre peut changer une vie. Pourquoi ne pas systématiser ces activités?

Madame la ministre-présidente, pouvez-vous me dire si M. Vervoort a décidé d'œuvrer à un changement concret dans les programmes des écoles qui dépendent de la Commission communautaire française afin de faire de ces écoles une référence en matière d'enseignement sur la décolonisation? Sautons dans cette brèche qui s'offre à nous et agrandissons-la. Tentons des expériences avant-gardistes; elles seront peut-être reproduites à d'autres niveaux de pouvoir.

Des activités extrascolaires en lien avec les enjeux décoloniaux seront-elles organisées? Dans l'affirmative, quel en sera le contenu?

Enfin, un soutien sera-t-il apporté aux associations culturelles travaillant sur la décolonisation ? Auquel cas, lesquelles ? Selon quelles échéances ?

Cet enjeu fondamental rejoint les valeurs universelles. Il concerne tous les Belges, quelles que soient leur couleur de peau, leurs origines et leur classe sociale. Il est primordial d'en parler de manière adaptée à nos enfants. C'est insensé que cela ne soit pas encore le cas!

M. Pierre Kompany (cdH).- Lors des diverses auditions si enrichissantes auxquelles nous avons pu assister, beaucoup de vérités ont été dites. Il est essentiel de les retenir, de les intégrer et de s'y appuyer pour faire progresser notre société.

Pour que chaque personne sache qu'elle est unique et que nous appartenons toutes et tous à un seul genre, le genre humain, il faut « déformater » ceux-là mêmes qui formatent les esprits et continuent à le faire malgré toutes les campagnes. Je ne cesserai de le répéter : il convient de leur faire comprendre le fait indiscutable que nous appartenons tous à ce même, unique, genre humain.

Récemment encore, le dimanche 19 décembre 2021, mon fils Vincent et son équipe ont été victimes d'injures racistes sur un terrain de football lors du match d'Anderlecht à Bruges: « singe noir! ». Le monde du football est à nouveau touché par des actes racistes qui doivent être combattus afin de les bannir à jamais, à l'instar de certains pays. Je citerai le Royaume-Uni, dont des ressortissants hooligans se déplaçaient à travers l'Europe et semaient le chaos dans les stades.

Le racisme devient ordinaire. C'est absolument regrettable. Or, l'impact de la normalisation de ce racisme sur la souffrance réelle des personnes qui le vivent est sous-estimé. Certaines personnes en rient, font de l'humour à ce sujet.

Force est d'admettre que l'éducation joue un rôle primordial face à ce fléau. L'enseignement est le plus grand commun dénominateur de la distribution de tous les aspects des

connaissances et des valeurs humaines. Dès lors, dans le cadre des compétences du pouvoir organisateur qu'est la Commission communautaire française, quels sont les outils mis en place au sein de ses écoles pour nos jeunes d'origine étrangère nés sur notre territoire? Ces derniers considèrent inévitablement les discriminations liées à leur race comme autant d'injustices et en appellent parfois à la violence. Il en va d'ailleurs de même pour les jeunes d'origine étrangère qui ne sont pas nés en Belgique.

Quand allons-nous voir un changement dans le cursus éducatif de nos jeunes ? Quand nous attaquerons-nous aux causes de la perpétuation des imaginaires racistes envers les personnes afrodescendantes dans l'enseignement primaire, secondaire ou supérieur ? La formation des enseignants est-elle adéquate ? Ont-ils accès à une formation sur la diversité ? Font-ils preuve de pédagogie antiraciste ?

De manière plus générale, quelles mesures la Commission communautaire française a-t-elle déjà prises pour lutter contre les discriminations structurelles ?

Quel est l'état d'avancement de l'élaboration d'un cadre pour les stratégies nationales en faveur de l'inclusion sociale et de l'intégration des personnes d'ascendance africaine ?

Avez-vous une idée du nombre d'infractions fondées sur la race ou l'origine nationale ou ethnique sur le territoire de la Région bruxelloise ? Dans l'affirmative, pourriez-vous nous faire part de cette information ?

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.-L'enseignement est incontestablement le levier le plus puissant pour lutter contre les discriminations de manière durable, préventive et universelle.

Ce rôle peut être assuré tant à travers les matières enseignées que par l'exemplarité des institutions scolaires, c'est-à-dire la manière dont les élèves sont impliqués dans leur fonctionnement et l'attitude de chacun de leurs représentants à l'égard des élèves, en dehors des – et quelles que soient les – matières enseignées.

Dans sa réponse, dont je vous fais lecture, M. Vervoort confirme que les initiatives autour de l'enseignement de l'histoire coloniale et des migrations, ainsi que de la lutte contre le racisme, sont au cœur des préoccupations et des engagements de la Commission communautaire française en tant que pouvoir organisateur de l'Enseignement.

En ce qui concerne les activités culturelles, nous soutenons des initiatives provenant d'asbl dont les activités se déroulent sur le territoire bruxellois, aussi bien pour le grand public que pour les jeunes et les seniors.

Je citerai notamment l'asbl Change ou encore l'asbl Cocoricoeur, qui organise le festival « Brukmer » valorisant des artistes panafricains ou afrodescendants. Comme vous l'avez également souligné durant vos interventions, les liens entre les associations et les écoles sont très importants.

Pour cette raison, la Commission communautaire française incite ses écoles à s'inscrire dans le projet « La Culture a de la classe ». Chaque année, la Commission communautaire française subventionne des dizaines de projets amenant la culture dans les écoles.

L'appel à projets pour l'année scolaire 2022-2023 sera lancé ce premier trimestre. La particularité de l'appel à projets est qu'il mobilise un partenariat entre une structure scolaire et une organisation socioculturelle.

Les projets rentrés doivent promouvoir l'un des axes suivants :

- la lecture ;
- la science et la créativité ;
- la citoyenneté ;
- l'art.

Composé de quatre experts issus de l'enseignement, d'un inspecteur de la culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles et d'un maximum de cinq experts de l'axe thématique, le jury analyse et sélectionne les projets dans la limite des crédits disponibles.

Pour l'année scolaire 2021-2022, le programme a notamment soutenu le projet de l'autrice Léonora Miano, qui aborde les thèmes de la migration, de l'interculturalité et du métissage à travers l'histoire de personnages afro-européens.

Au programme : des séances de coaching à la lecture, à la diction et à la choralité, ainsi que des ateliers de prise de parole en public et une sortie culturelle au Musée royal de l'Afrique centrale.

Un autre projet soutenu dans le cadre de ce programme est porté par l'asbl Afropean Project, dont l'objet social est d'interroger les rapports qu'entretiennent l'Afrique et l'Europe sur les plans économique, politique, social, éducatif et culturel. Ses missions sont de créer des espaces de communication et d'échanges constructifs et inclusifs avec les acteurs des domaines précités. Le projet d'échange artistique interculturel et de réflexion écologique est en lien avec l'artiste plasticien congolais Precy Numbi et les étudiants du département « Arts appliqués » de la Haute École Francisco Ferrer.

Six projets mettant en valeur les cultures panafricaines ont été sélectionnés par le jury pour l'année scolaire 2021-2022. Si vous le souhaitez, la liste des projets soutenus vous sera envoyée par l'intermédiaire des services du greffe. À l'aide de ces exemples concrets, je viens de vous montrer comment les initiatives issues de l'appel à projets « La Culture a de la classe » répondent concrètement aux préoccupations que vous avez soulevées.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, la Haute École Lucia de Brouckère mène un partenariat pédagogique avec le Sénégal. D'autres projets avec l'Afrique sont envisagés, mais pas encore concrétisés. Enfin, une circulaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur le devoir de mémoire des génocides a récemment été publiée. Elle interpelle déjà certains enseignants, ce qui constitue évidemment la première étape avant sa mise en œuvre.

Des initiatives existent en matière d'enseignement de l'histoire coloniale dans les écoles de l'enseignement secondaire de la Commission communautaire française. Toutefois, comme vous l'avez souligné, force est de constater que ces initiatives sont toujours prises par un enseignant plus conscientisé et souvent en fonction de l'actualité. Ces initiatives ne sont pas structurelles. L'inspection pédagogique de la Commission communautaire française envisage d'ailleurs d'établir un inventaire des bonnes pratiques sur le sujet. Ces pratiques pourraient ainsi profiter à d'autres enseignants, voire les inspirer.

S'agissant des référentiels des écoles de la Commission communautaire française, ils sont effectivement déterminés par le pouvoir régulateur, c'est-à-dire la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les programmes liés à ces référentiels sont, quant à eux, élaborés par les réseaux. La Commission communautaire française n'a donc pas le pouvoir de modifier les référentiels, mais envoie volontiers des experts – des professeurs d'histoire, de géographie ou de citoyenneté – dans les groupes de travail de notre réseau afin d'élaborer des programmes.

Enfin, en ce qui concerne le dossier pédagogique « 500 ans de colonisation au Congo », cité par M. Soiresse Njall, les directions et le corps professoral des écoles secondaires de la Commission communautaire française seront invités à le découvrir ou à le redécouvrir, d'autant qu'il en existe depuis peu une version numérisée. M. Vervoort est persuadé que cet outil sera source de débats auprès des élèves et propice à aborder les sujets d'actualité sous un angle nouveau.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo).- Certains éléments de réponse sont positifs. J'ai interpellé à plusieurs reprises le ministre Rudi Vervoort en séance plénière, sous la forme de questions d'actualité, et en commission, et je constate une évolution. Pour la première fois, j'ai entendu le mot « programme » et l'influence que nous pouvons avoir en tant que pouvoir organisateur.

C'est essentiel dans la mesure où le programme est un outil très important pour les enseignants. C'est d'ailleurs le premier outil qu'ils utilisent. La traduction du référentiel dans un programme nous offre une marge de manœuvre en tant que pouvoir organisateur. Je me réjouis que le ministre l'ait mentionné, mais il faudra en assurer le suivi et évaluer la concrétisation.

Je note également des éléments positifs concernant tous les projets cités. Il est essentiel de mener un travail de vulgarisation à leur propos. Les écoles reçoivent tant de circulaires que les enseignants n'ont pas l'occasion de tout lire. Certains ne se sentent pas incités à participer aux projets avec les associations. Dans la perspective de l'appel à projets qui sera bientôt lancé, il est fondamental de trouver des moyens incitatifs pour sensibiliser les enseignants à l'existence de ces projets, malgré l'autonomie pédagogique. Qui plus est, ceux-ci devront être renforcés.

Concernant l'inspection, en tant qu'enseignant, je crois que l'idée de l'inventaire est indispensable dans la mesure où un enseignant rebondit généralement sur les sujets sur lesquels il dispose de ressources et se sent à l'aise. Il n'est, dès lors, pas étonnant que, comme les chercheurs que j'ai évoqués dans mon interpellation le disent, la plupart des enseignants enseignent la colonisation en Amérique du Sud ou au Moyen-Orient, car les ressources sur le sujet sont bien plus nombreuses.

Il est toutefois ubuesque que, de par notre histoire, nous soyons unis avec le Rwanda, le Burundi et le Congo, mais que cette histoire soit si peu ou mal enseignée. Il ne faut pas dire qu'elle ne l'est pas, mais des efforts restent à faire. Il serait d'ailleurs intéressant qu'en tant que députés, nous puissions voir cet inventaire et évaluer l'aide concrète qu'il apporte sur le terrain. Il en va de même pour le dossier pédagogique.

Enfin, je terminerai par souligner l'intérêt de la circulaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles relative au travail de mémoire sur les crimes de génocide. Je tiens à rappeler que le génocide des Tutsis au Rwanda et les massacres des Hutus qui n'ont pas voulu y participer tirent une partie de leurs origines dans la colonisation et dans le fichage ethnique, à savoir le fait de consigner les origines ethniques des populations alors qu'il s'agit de références sociales.

À cet égard aussi, il y a un travail à faire en matière de sensibilisation et de formation de nos élèves. Le suivi de celui-ci est essentiel et permettra de multiplier les initiatives afin que les élèves n'assistent plus uniquement passivement aux cérémonies ou commémorations, mais qu'ils y soient activement impliqués. C'est la seule manière de leur faire comprendre la dureté de l'histoire et la raison pour laquelle il ne faut pas la répéter.

M. Petya Obolensky (PTB).- La colonisation du Congo, menée d'abord sous Léopold II puis sous l'État belge, a été une immense entreprise de pillage. Les ressources ont été volées grâce au travail forcé, à la répression, à la violence armée, à la destruction culturelle et au massacre de masse des Congolais. Or, depuis l'indépendance du Congo, la Belgique n'a pas fait son travail de conscience. L'espace public est truffé de références coloniales et les manuels scolaires sont encore loin du compte.

Madame la ministre-présidente, je vous rejoins sur le rôle essentiel de l'enseignement. C'est un des points sur lesquels nous pouvons concrétiser toutes les bonnes intentions. Je vous encourage à aller encore beaucoup plus loin en la matière.

Si cela dépend encore trop d'individus isolés, la Commission communautaire française bénéficie néanmoins d'une certaine marge de manœuvre. Vous parliez de l'inspection pédagogique de la Commission communautaire française, qui pourrait jouer un rôle au niveau des référentiels. Les mêmes partis sont au pouvoir en Fédération Wallonie-Bruxelles, ce qui devrait nous permettre d'avancer. Peu importe où le changement s'opère, pourvu qu'il ait lieu.

Le PTB est en faveur de cours obligatoires sur l'histoire coloniale pour mettre en lumière les pages les plus sombres de notre histoire commune, destinés à l'ensemble des élèves de l'enseignement secondaire, voire plus tôt, mais la manière reste à déterminer.

Je vous encourage à avancer le plus possible dans cette démarche en tant que ministre-présidente de la Commission communautaire française. Nous pouvons faire évoluer la situation et beaucoup de regards sont tournés vers nous.

M. Pierre Kompany (cdH).- Nous avons de l'intérêt pour l'appel à projets en question et pour les projets qui ont été retenus afin de sensibiliser un plus grand nombre de futurs participants. C'est essentiel pour la diffusion du message dans différentes couches de la population et chez les jeunes.

Le problème se pose, à mon sens, particulièrement au niveau de l'enseignement qui reste le socle commun, où tous passent jusqu'à devenir adultes, et où il convient de parvenir à modifier certaines systématiques. L'école doit pouvoir évoquer l'histoire véritable, y compris l'esclavage qui est certes mentionné, mais sans jamais aborder les bénéfices qui en ont été tirés. Qui en a profité ?

Or, lorsque les autres pans de l'histoire sont étudiés, que ce soit Néron ou Louis XIV, aucun sujet n'est passé sous silence, ni les têtes qu'ils ont coupées, ni le sang qu'ils ont fait couler, sans que personne ne s'en effarouche. Ces faits sont connus. Voilà le cœur du problème : il faut redonner leur identité authentique aux victimes de discrimination.

Si le discriminateur savait que l'homme ou la femme qu'il discrimine a eu un passé aussi glorieux que celui de la Rome antique ; s'il savait que la Grèce antique a été très liée à l'Égypte et, qu'en Égypte, on cassait le nez de certaines personnes pour les identifier et laisser à la

postérité une fausse image de l'histoire, alors il pourrait évoluer et voir la vraie identité de l'autre. Et ce serait aussi le cas des enfants entre eux.

J'ai vu récemment une émission de télévision des années 1940 – peut-être en est-il de même aujourd'hui – où l'on questionnait les enfants pour savoir quelle poupée, de la blanche ou de la noire, ils préféraient. Les enfants répondaient facilement la blanche, pour différentes raisons. Certes, aujourd'hui, on vend des poupées de toutes les couleurs, et l'on achète les produits des stars quelle que soit la couleur de la personne.

Toutefois, seul l'enseignement peut transformer ce formatage du subconscient et mettre les personnes sur un pied d'égalité, en leur expliquant ce qu'est la vraie Histoire. Alors, tout le monde pourra mieux s'entendre et progresser.

M. le président.- Les incidents sont clos.

LES AUDITIONS – DROITS DES PERSONNES D'ASCENDANCE AFRICAINE EN EUROPE (COCOF)

Interpellation de Mme Nicole Nketo Bomele

à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé, de la Fonction publique et de la Famille

> et à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Culture et de l'Enseignement

Mme Nicole Nketo Bomele (DéFI).- Je vous remercie d'avoir mis ce sujet au programme du Parlement de la Commission communautaire française. Il est essentiel pour une communauté qui est quand même très importante à Bruxelles.

La lutte contre le racisme et les discriminations qui en découlent ne relèvent pas d'une posture ou d'un supplément d'âme, mais constituent le fondement même du vivre-ensemble et de notre pacte social. Je tenais à remercier chaleureusement les intervenantes et intervenants pour la qualité de leurs propos. Beaucoup de choses essentielles ont été dites durant ces auditions. Les témoignages étaient très riches, voire touchants.

Toutefois, les auditions organisées dans notre hémicycle ne peuvent se limiter à produire de beaux discours. Il ne s'agit pas seulement de lutter contre des fléaux qui détruisent des parcours, des vies, mais bien de porter un projet de société qui donne à chacun et chacune les mêmes chances et droits, sans distinction aucune. L'afrophobie ou le racisme antinoir déshumanise des milliers de personnes en Belgique au quotidien, que ce soit dans les cours de récréation où des enfants reproduisent inconsciemment les préjugés racistes, ou aux matchs de foot, où des injures racistes sont très souvent scandées. M. Kompany a d'ailleurs évoqué le cas de son fils, des faits intolérables et totalement irrespectueux vis-à-vis de quelqu'un qui contribue autant à l'émancipation sportive et culturelle de la Belgique.

Parler des horreurs de l'époque coloniale fait encore grincer beaucoup de dents. Mais comment pouvons-nous nous tourner vers le futur et construire un présent si nous fuyons constamment notre passé ? Nous devons être clairvoyants et réalistes. Pour apporter des réponses pérennes et structurelles à un problème, nous devons en accepter les causes et origines, sans honte et sans détour.

Les préjugés sont bien là et leur déconstruction est lente. L'ascension de la violence et du racisme se fait bien sûr en plusieurs étapes. On ne naît pas raciste, on le devient. Le racisme est multiforme, passe par les préjugés inconscients et va jusqu'au meurtre, dans les cas les plus extrêmes. Ces

questions ayant déjà été traitées par mes collègues, je limiterai mon intervention au strict minimum.

Pour mon groupe, la Commission communautaire française se doit d'agir dans la limite des importants leviers dont elle dispose. Comme l'ont démontré les différentes associations, elle doit mener une réflexion transversale avec les autres niveaux de pouvoir pour que les mesures prises soient réellement pérennes et efficientes et permettent de mettre un terme à ce problème qui gangrène notre société multiculturelle.

Madame la ministre-présidente, quelles mesures sont-elles prévues par le Gouvernement pour pallier l'insuffisance de données sur la question des discriminations des personnes d'ascendance africaine ? Y a-t-il déjà eu pareille collecte de données au niveau régional ou fédéral ?

Dans quelle mesure la Commission communautaire française agit-elle pour améliorer la représentation des afrodescendants dans la culture ? Vous avez évoqué le projet « La culture a de la classe », que je connais bien. Je pense également aux expositions itinérantes, aux spectacles, à la « Ducasse aux gosses », etc. Nous pouvons aussi agir au niveau de l'enseignement – EVRAS, journées thématiques, musées, etc. – ou des médias – documentaires RTBF, capsules sur les réseaux sociaux, podcasts, partenariats avec les influenceuses, etc.

Par ailleurs, la Commission communautaire française a-t-elle célébré le Mois de l'histoire des Noirs (Black History Month) ces dernières années ? Concernant le volet médical, dans quelle mesure la Commission communautaire française agit-elle pour sensibiliser aux spécificités rencontrées par les afrodescendants dans le domaine de santé ? Qu'est-il mis en œuvre pour lutter contre les préjugés liés à des thématiques de santé ? Ainsi, on entend souvent dire que « les noirs supportent mieux la douleur », que « les couples noirs seraient plus fertiles que les couples blancs », etc. On constate que les préjugés raciaux sont bien présents et que les traitements sont envisagés sous cet angle.

Comment la Commission communautaire française entend-elle inciter les personnes d'ascendance africaine à participer davantage à la vie politique ?

Dans le cadre des activités culturelles subsidiées par la Commission communautaire française à destination des enfants, dans quelle mesure la Commission communautaire française agit-elle de façon globale pour que toutes les communes bruxelloises proposent des activités mettant en avant le vivre-ensemble – un aspect important –, l'histoire ou la déconstruction des préjugés ?

Dans quelle mesure la Commission communautaire française collabore-t-elle avec la Vlaamse Gemeenschapscommissie à ce sujet ? Comme je l'ai indiqué, la collaboration avec les différents niveaux de pouvoir et communautés est extrêmement importante.

Enfin, dans quelle mesure la Commission communautaire française collabore-t-elle avec les autres niveaux de pouvoir à propos des droits des personnes afrodescendantes ? Une réflexion globale est-elle menée à ce propos et, si tel n'est pas le cas, est-elle envisageable ?

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- En ce qui concerne la collecte régionale ou fédérale de données, Unia récolte les signalements et les plaintes et publie un rapport d'activités chaque année. Ainsi, en 2019, son dernier monitoring étudiait, entre autres, la situation des personnes d'origine subsaharienne sur les marchés du travail et du logement, et relevait un nombre significatif de signalements pour discrimination et racisme.

Unia publiera prochainement – probablement au mois de mars prochain – un rapport sur les discriminations des personnes afrodescendantes en Belgique. Il comprendra des recommandations au Gouvernement, y compris sur la question des données chiffrées. Je vous propose d'y revenir lorsque nous aurons eu l'occasion de l'analyser.

Le projet « Improving equality data collection in Belgium » d'Unia a fait le point sur les données relatives à l'égalité et à la discrimination, et est porteur de recommandations sur la collecte de données. Ses résultats sont disponibles sur le site internet d'Unia.

En outre, le rapport de la Fondation Roi Baudouin, « Des citoyens aux racines africaines : un portrait des Belgo-Congolais, Belgo-Rwandais et Belgo-Burundais », qui constitue l'un des rares documents solides sur la question, est également disponible sur le site d'Unia.

Enfin, le rapport consacré à la Belgique du groupe de travail des Nations unies sur les personnes d'ascendance africaine est également intéressant et porteur de recommandations.

Concernant votre question relative à l'amélioration de la représentation des afrodescendants dans la culture, M. Vervoort m'indique les éléments suivants.

La Commission communautaire française ne développe pas une politique spécifique à l'égard des afrodescendants, mais elle veille attentivement à la diversité des projets proposés et au respect des principes des droits culturels et de la démocratie culturelle. Les questions relatives aux afrodescendants émergent depuis peu et n'ont pas encore fait l'objet de projets spécifiques. Cela ne saurait tarder, puisque les artistes sont toujours sensibles aux questions d'actualité. De plus, le terrain associatif bruxellois est dense et réactif

Nous soutenons également différentes initiatives provenant d'associations bruxelloises. En ce sens, la Commission communautaire française a soutenu en 2021 l'asbl Change, qui a pour objet de valoriser la culture et l'histoire de l'Afrique. Elle a organisé la quatrième édition du Lipanda Day au Théâtre Molière à Bruxelles. Dans ce cadre, l'asbl a proposé deux jours de formation, à destination de 100 jeunes répartis en quatre groupes, sur l'indépendance coloniale et précoloniale.

La Commission communautaire française soutient également Skinfama pour l'organisation du festival « Congolisation », qui met en avant la diaspora panafricaine et déconstruit les images coloniales, ou encore « The Bridge », porté par l'artiste Massinda Zinga. Ce projet a pour objectif de valoriser les représentations des femmes afrodescendantes dans les danses afro-caribéennes et la culture, ainsi que de faire valoir la culture et l'histoire coloniale liées aux danses afro-caribéennes, de même que de faire le pont entre les acteurs des danses afro-caribéennes d'Europe, d'Afrique et des Caraïbes.

Concernant les médias, la Commission communautaire française subventionne l'asbl Bel'Afrika Media TV pour son fonctionnement. Il s'agit d'une plateforme web de référence de l'actualité africaine, belge et européenne sur la culture et la vie des diasporas africaines vivant en Belgique.

La Commission communautaire française n'a pas célébré le Mois de l'histoire des Noirs, mais mes collaborateurs, ceux de M. Vervoort et les services du Collège restent attentifs à toutes les demandes qui leur parviendraient.

Concernant le volet médical et les stéréotypes liés aux thématiques de santé – que je ne détaillerai pas, car ils sont affligeants –, les services ambulatoires dépendant de la Commission communautaire française étant généralistes, il n'y a actuellement pas à proprement parler de sensibilisation aux problèmes spécifiques rencontrés par les afrodescendants. Mais, comme je l'ai déjà indiqué, nous visons un principe d'universalisme proportionné et les services ambulatoires se sont néanmoins spécialisés sur quelques points précis, comme la lutte contre les mutilations génitales féminines, très présentes notamment dans les populations d'origine guinéenne.

Concernant les activités culturelles subsidiées par la Commission communautaire française à destination des enfants et mettant en avant le vivre-ensemble, l'histoire et la déconstruction des préjugés, ainsi que les collaborations avec la Vlaamse Gemeenschapscommissie, le ministre Rudi Vervoort rappelle que nous soutenons dans ce sens les centres culturels bruxellois ainsi que quatre maisons des cultures. La médiation et le vivre-ensemble sont des préoccupations centrales, toujours présentes dans la politique culturelle et les projets soutenus par la Commission communautaire française.

Un appel à projets a été lancé en 2018 pour financer, sur l'année 2019, des opérations tous publics sur cette thématique. Certaines asbl ont poursuivi leurs actions au-delà et sont encore soutenues aujourd'hui.

Des spectacles jeune public diffusés dans toute la Région abordent ces questions de l'accueil, de la différence et de l'altérité et s'accompagnent souvent de rencontres de bord de scène avec les artistes.

Le programme annuel « La culture a de la classe » vise à stimuler les pratiques culturelles et créatives dans les écoles francophones de la Région pendant les heures de cours. Concrètement, il finance la création de partenariats entre structures scolaires et organisations socioculturelles francophones autour d'un projet commun. J'en ai détaillé le fonctionnement un peu plus tôt, avec quelques exemples.

Ces organisations portent toutes des projets liés aux thématiques qui font l'objet du débat de ce jour. De nombreuses autres initiatives à destination des jeunes, visant à déconstruire les préjugés, sont soutenues, telles que le projet « Le tribunal des préjugés » de l'asbl Nighthawks. Il s'agit d'un terrain d'expérimentation et de rencontre pour des groupes de jeunes venant de neuf communes bruxelloises : Anderlecht, Forest, Molenbeek-Saint-Jean, Uccle, Jette, Neder-Over-Heembeek, Laeken (Ville de Bruxelles), Saint-Gilles et Schaerbeek. Ensemble, les jeunes interrogent et cherchent de nouveaux outils pour combattre les préjugés en lien avec leur identité, leurs origines et leur quartier.

Enfin, nous n'avons pas de collaboration particulière avec la Vlaamse Gemeenschapscommissie. Les projets introduits à la Commission communautaire française doivent être rédigés en lanque française.

Concernant votre question plus générale relative aux droits des personnes afrodescendantes, je me permets de vous renvoyer à la réponse déjà formulée au début de nos débats d'aujourd'hui à M. Obolensky, ainsi qu'aux réponses que je viens de communiquer au nom de M. Vervoort en matière d'enseignement.

Mme Nicole Nketo Bomele (DéFI).- Merci à Mme la ministre-présidente d'avoir pris le temps de répondre aux nombreuses questions que je lui ai posées.

Je voudrais tout d'abord souligner l'importance d'Unia dans le cadre de la récolte de données pour les signalements. Par ailleurs, vous avez bien relevé les problèmes d'emploi et de logement dont sont victimes les personnes afrodescendantes. Cette communauté plutôt instruite, qui compte de nombreux universitaires et doctorants, subit un

chômage de longue durée. Lorsque ces personnes sont enfin insérées dans le monde du travail, les années ont passé et il n'est pas aisé de s'adapter.

Ces problèmes d'emploi et de logement disloquent souvent les familles, dont beaucoup sont monoparentales. Confrontées au chômage, les personnes titulaires de diplômes élevés ne comprennent pas qu'on leur demande des travaux qui ne correspondent pas à leur formation. Souvent, c'est la femme qui met de côté ses ambitions pour s'occuper des tâches ménagères, ce qui crée des dislocations au sein des ménages.

Il en résulte également un problème de perte d'identité chez les jeunes. Si nous voulons vivre ensemble à Bruxelles et que ces jeunes se sentent bien intégrés, il faut trouver des solutions probantes en matière d'emploi et de logement pour empêcher la dislocation des familles. Souvent, le modèle paternel disparaît car la mère gère seule les enfants. Au-delà de la récolte de données, il faut donc des solutions structurelles.

Pour ce qui est des asbl, je me réjouis que vous veilliez à la diversité des projets. Vous avez cité plusieurs asbl, dont Change qui accomplit un excellent travail sur le terrain. Lors de l'audition des associations, nous observions deux problèmes récurrents, à savoir le manque de subventions pérennes et la difficulté de constituer des dossiers en étant au fait de toutes ces structures assez lourdes, étant donné le manque de temps du personnel.

Il convient d'examiner comment les soutenir pour la mise en place de projets. Les éventuelles subventions devraient aussi être pérennes, car souvent, ces asbl ne se sentent pas respectées.

Vous avez, à juste titre, évoqué les Médias. Ils ne relèvent pas des compétences de la Commission communautaire française, mais j'estime intéressant d'examiner avec la Fédération Wallonie-Bruxelles comment veiller à la représentation des afrodescendants dans les médias. Lorsque la diversité et les personnes afrodescendantes y sont mises en avant, cela permet non seulement de déconstruire des préjugés négatifs, mais aussi à ces jeunes de se sentir reconnus dans la société. De nos jours, le rôle des médias est en effet fondamental : tous les jeunes sont devant la télévision ou sur les réseaux sociaux. Il faut donc disposer de moyens financiers pour soutenir la représentation dans les médias en ligne, or ils sont souvent limités

S'agissant du « Black History Month », vous attendez que les asbl vous fassent des suggestions pour soutenir cette initiative, mais la Commission communautaire française devrait aussi agir spontanément pour mettre en avant une telle journée des afrodescendants, *a fortiori* avec le travail que vous avez accompli autour de cette thématique.

Au niveau de la santé, aller vers l'universalisme est très appréciable, mais j'insiste : certaines maladies telles que la drépanocytose sont spécifiques à cette communauté, et il convient d'y accorder une attention particulière. J'ai conscience que vous vous concentrez sur la promotion de la santé, mais il conviendrait également de sensibiliser les jeunes à ces maladies pour qu'ils se fassent dépister avant d'entamer une démarche de parentalité. Nous en avons déjà longuement parlé.

Le vivre-ensemble est bien évidemment essentiel, et vous avez dit soutenir des projets culturels qui le mettent en avant. Je vous en remercie.

Vous avez également cité des projets décisifs qui ont lieu dans certaines communes. Je suis peut-être trop gourmande, mais je pense qu'il serait bénéfique d'étendre

ces projets à toutes les communes. Je rêve d'une Région bruxelloise au sein de laquelle tous les préjugés négatifs seraient déconstruits. Je vous encourage donc vivement à mettre en place de tels projets dans toutes les communes.

M. le président.- L'incident est clos.

(M. Sadik Köksal, premier vice-président de la commission de l'Enseignement, de la Formation professionnelle, des Personnes handicapées, du Transport scolaire, des Crèches, de la Culture et du Tourisme, prend place au fauteuil présidentiel)

QUESTIONS ORALES (SUITE)

LA SANTÉ SEXUELLE DES FEMMES AFRODESCENDANTES

Question orale de Mme Leila Agic

à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé

> et à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé

Mme Leila Agic (PS).- Les droits sexuels et reproductifs sont la condition indispensable à l'autonomie des femmes et à leur émancipation, ainsi qu'à la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il s'agit de droits humains fondamentaux. Toutefois, les femmes en Europe continuent de voir ces droits bafoués ou restreints en raison de lois, politiques et pratiques qui reflètent la persistance de stéréotypes et d'inégalités de genre. Cela est encore plus vrai en ce qui concerne les femmes issues de l'immigration et, dans ce cas, les femmes issues de l'Afrique subsaharienne, comme l'indiquait Mme Fabienne Richard lors de la commission plénière du 1er juin 2021.

Les autorités doivent s'engager résolument à faire progresser l'égalité de genre dans ce domaine crucial de la vie. Elles sont tenues d'assurer à toutes les femmes des soins et des services de santé sexuelle et reproductive accessibles, abordables et de bonne qualité. Les obstacles rencontrés par les femmes en matière de santé sexuelle sont essentiellement financiers, sociaux et pratiques.

En ce qui concerne les obstacles sociaux, il s'agit de stéréotypes, préjugés et pratiques culturelles préjudiciables. Les problèmes et lacunes mentionnés sont particulièrement préoccupants pour les groupes de femmes marginalisées, notamment pour les femmes dans la précarité ou les migrantes en situation irrégulière. À cet effet, on peut citer un manque d'accès des femmes à des moyens de contraception efficaces et modernes, une transmission de génération à génération de pratiques peu conseillées par les médecins spécialisés, telles que les pratiques destinées à la toilette intime, à rétrécir le vagin ou autres.

Ces pratiques sont dangereuses car elles peuvent mettre à mal la santé sexuelle de ces femmes, à cause d'un manque d'informations et de professionnalisme dans le secteur.

Ensuite, je tiens à aborder la question du vaginisme. Certaines femmes souffrent de vaginisme, un trouble qui cause une peur panique de la pénétration.

Enfin, j'ajouterai que l'accès aux soins pour de nombreuses femmes racisées peut être une source de danger. Leurs symptômes sont parfois négligés, les soins bâclés et certaines douleurs ignorées en raison de stéréotypes qui perdurent. Cela peut particulièrement être le cas lors d'un accouchement qui s'accompagne de douleurs obstétricales. Cette pratique inacceptable a un nom: le syndrome

méditerranéen. Cette fausse appellation médicale stéréotypée et raciste s'applique aux personnes venant du sud de la Méditerranée, maghrébines ou noires, qui exagéreraient leurs symptômes et leurs douleurs. Cette vision est inacceptable. Nous devons de lutter contre ces phénomènes.

Des actions ont-elles été mises en œuvre pour sensibiliser les médecins compétents en matière de santé sexuelle des femmes issues de l'Afrique subsaharienne, et lutter contre le concept du syndrome méditerranéen et contre les violences qui en découlent ? Dans l'affirmative, quelles sont-elles ?

Des actions ont-elles été mises en place afin de lutter contre le manque d'accès aux soins de santé sexuelle des femmes issues de l'Afrique subsaharienne? Dans l'affirmative, quelles sont-elles?

Des actions ont-elles été développées afin de lutter contre certaines pratiques dangereuses, transmises de génération en génération dans certaines cultures, en matière de santé sexuelle?

Avez-vous des contacts avec des associations qui travaillent sur la thématique du vaginisme? Que vous recommandent les acteurs de terrain? Où en est la coopération avec d'autres niveaux de pouvoir et d'autres acteurs publics et associatifs sur ces questions?

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- J'ai déjà donné certains éléments de réponse dans ma longue réponse à la question de Mme Barzin.

Pour le reste, concernant les actions de sensibilisation des médecins en matière de santé sexuelle des femmes issues de l'Afrique subsaharienne, la FLCPF propose une formation intitulée « Approche interculturelle dans l'accueil et l'accompagnement en santé sexuelle et reproductive ». Celle-ci est destinée aux médecins, mais aussi plus largement à tout le personnel des CPF ainsi qu'aux professionnels du secteur psycho-médico-social. À titre d'exemple, l'un des modules a pour titre « Race, racisme, blanchité — Interculturalité à l'épreuve des rapports de pouvoir » et interroge sur la notion de « neutralité » et les rapports de domination dans notre société ou les oppressions systémiques.

Un autre module s'intitule « Vers des compétences interculturelles dans le milieu des soins » et aborde la médiation interculturelle dans les relations entre soignants et soignés. Les autres sujets traités sont les mutilations génitales féminines et les mariages en contexte migratoire, la pratique de la réfection d'hymen et de la délivrance de certificat de virginité, la manière d'aborder la sexualité avec des femmes issues du monde arabe ou encore l'EVRAS en contexte de multiculturalité. Ces formations sont notamment financées par la Commission communautaire française et par le Fonds d'impulsion à la politique des immigrés.

Quant au manque d'accès aux soins de santé sexuelle des femmes issues de l'Afrique subsaharienne, plusieurs actions sont mises en place. Le projet « BE.Tested », par exemple, est organisé depuis quelques années par la FLCPF et propose des dépistages gratuits et démédicalisés du VIH en CPF.

Les personnes afrodescendantes, en particulier les femmes, font partie des deux populations les plus touchées par le VIH en Belgique. Une attention particulière est donc portée à ce public dans le cadre des formations relatives au VIH et aux infections sexuellement transmissibles (IST), ainsi que des projets de prévention ou de dépistage du VIH. À Bruxelles, les formations VIH/IST et les activités du projet « BE.Tested » sont financées par la Commission

communautaire française dans le cadre de la prévention de la santé.

Je peux également citer la formation « Public LGBTQIA+ : accueil, besoins et prise en charge ». Elle s'adresse aux travailleurs des CPF et du secteur psycho-médico-social. Cette formation comprend un module consacré à l'intersectionnalité et aux facteurs socioculturels dans une optique de lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre auprès des personnes issues de la migration. Les spécificités des personnes LGBTQIA+ afrodescendantes sont abordées dans ce cadre.

En plus des éléments repris dans ma réponse précédente concernant les MGF, il est à noter que l'EVRAS réalisée en milieu scolaire – ou non – constitue un levier pour informer et sensibiliser les publics vis-à-vis des pratiques dangereuses en matière de santé sexuelle dans certaines cultures. Elle permet également de diriger les personnes concernées vers les services ressources compétents et de participer ainsi à la réduction des inégalités sociales liées à la santé et qui touchent notamment les femmes et les filles afrodescendantes.

À titre d'exemple, en dehors du schéma classique de l'animation EVRAS, le centre de planning familial Marolles a développé une expertise très forte en matière d'accueil et d'accompagnement pour les demandes de certificats de virginité ou en cas d'hyménoplastie. Le Groupe santé Josaphat a, quant à lui, développé une expertise dans l'accueil et l'accompagnement de publics multiculturels, dont font partie les femmes afrodescendantes. Il anime, par exemple, des groupes de parole de femmes issues de la migration.

Voilà ce que je pouvais vous dire, en réponse aux situations particulières que vous avez évoquées, notamment par rapport aux modules de formation destinés aux CPF.

Guidés par le principe d'universalisme proportionné, les services de première ligne de la Commission communautaire française sont très attentifs aux difficultés rencontrées par des groupes particuliers. Nous en avons d'ailleurs parlé vendredi dernier en séance plénière lors des questions de santé communautaire. Cependant, pour ce qui est des situations que vous citiez, nous n'avons pas trouvé d'éléments corroborant la problématique du vaginisme de ce public.

Il est important de nous rapporter plus précisément de telles situations, de manière à ce que nous puissions, le cas échéant, agir globalement. Pour le reste, chaque personne qui rencontre ces difficultés, quelles que soient ses origines, trouvera une écoute attentive auprès des CPF.

Mme Leila Agic (PS).- Je tiens à remercier la FLCPF pour toutes les formations très intéressantes qu'elle mène. Je vous encourage à continuer à les soutenir afin que ces formations puissent être suivies par le plus grand nombre de professionnels possible, car elles répondent malheureusement à une problématique encore très présente.

Alors oui, l'EVRAS est un outil important, mais je pense qu'il faut veiller à ce qu'il soit bien au fait de l'actualité. Je citais l'une des problématiques qu'est la toilette intime. On a pu voir de très nombreuses vidéos circuler, entre autres sur le réseau social TikTok. C'est un phénomène vraiment dangereux pour la santé sexuelle des femmes et qui est fortement lié à la culture.

Concernant le vaginisme, il va sans dire qu'il peut toucher n'importe quelle femme. Cependant, il ressort d'études que certaines femmes, par leur histoire, par ce qu'on leur a dit au sujet des relations sexuelles, sans oublier le tabou qui peut peser sur la sexualité dans certaines familles, se retrouvent confrontées au vaginisme. Lors de ces auditions, l'une des intervenantes me confiait qu'ils étaient souvent confrontés à ce genre de problème.

Au-delà de la question qui nous intéresse aujourd'hui, il s'agit d'une question qui n'est pas encore suffisamment traitée et qui devrait l'être davantage par les CPF. Elle devrait aussi être davantage prise au sérieux, car il est important que chaque femme puisse s'épanouir dans sa vie personnelle.

LE SOUTIEN AUX INITIATIVES ARTISTIQUES ET CULTURELLES EN MATIÈRE DE DÉCOLONISATION ET DE DROITS DES PERSONNES D'ASCENDANCE AFRICAINE

Question orale de M. Pierre-Yves Lux

à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement et de la Culture

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo).- L'enseignement et la culture sont des outils qui permettent de résoudre des problèmes durablement ancrés dans une société, notamment par des décisions prises dans notre histoire. La problématique des stéréotypes, des préjugés et du racisme issus de l'histoire coloniale et de l'esclavage n'échappe pas à la règle. Pour le groupe Ecolo, la culture est essentielle pour ancrer ces enjeux dans la société en général, et plus particulièrement auprès des plus jeunes qui constituent son avenir. L'alliance entre l'école et la culture est fondamentale, y compris dans ce domaine.

Dans le cadre des auditions relatives au suivi de la résolution sur les droits fondamentaux des afrodescendants en Europe, Mme Jacinthe Mazzocchetti, anthropologue, enseignante et chercheuse à l'Université catholique de Louvain sur les questions de migration et de racisme, nous a fait part de la nécessité de soutenir des projets culturels visant la décolonisation des espaces publics. Ces projets interrogent la place des personnes d'ascendance africaine dans notre société et notre histoire commune, afin de lutter efficacement contre le racisme.

La Commission communautaire française déploie-t-elle des dispositifs permettant de soutenir, voire de stimuler la réalisation de projets artistiques ou culturels qui visent à interroger la place des personnes d'ascendance africaine dans notre société et l'histoire commune que nous partageons, voire de lutter plus globalement contre le racisme? Dans l'affirmative, pouvez-vous nous les exposer et nous dresser un état des lieux des projets et associations concernés?

En matière de liens entre la culture et l'école, la Commission communautaire française, en tant que pouvoir organisateur dans l'enseignement, stimule-t-elle les projets artistiques et culturels relatifs à la décolonisation et aux droits des afrodescendants au sein de ses écoles ? Pouvez-vous nous les exposer et nous dresser un état des lieux des projets et associations concernés ?

Les bibliothèques peuvent jouer un rôle considérable à travers les ressources qu'elles mettent à la disposition du public et des écoles. Existe-t-il un inventaire des ressources sur l'histoire coloniale auxquelles tous les publics – enseignants, élèves et autres – ont accès ? L'actualité ayant récemment montré que la population est peu au fait de l'histoire coloniale et que cette histoire n'est pas assez enseignée, le Gouvernement compte-t-il déployer des efforts pour renforcer les ressources des bibliothèques dans ce domaine précis ?

Enfin, de manière plus générale, quelle est votre analyse de la diversité au sein du monde artistique et culturel à Bruxelles? De quelle manière la Commission communautaire française promeut-elle la diversité au sein de celui-ci?

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- La Commission communautaire française ne lance pas d'appel à projets spécifique autour de la place des personnes d'ascendance africaine dans notre société. Nous soutenons néanmoins des initiatives, dont les formulaires sont disponibles sur le site de la Commission communautaire française. Nombre de ces projets ont déjà été détaillés dans les réponses aux questions de Mme Bomele, M. Soiresse Njall et M. Obolensky, de même que les projets soutenus dans le cadre du programme « La culture a de la classe ».

Quant aux bibliothèques, le catalogue collectif bruxellois informatisé regroupant 40 bibliothèques de 14 communes bruxelloises renvoie des ressources liées à l'histoire coloniale en réponse à une recherche sur les termes « histoire coloniale », « colonialisme » et « colonie », tant sur les pays colonisateurs que colonisés, en saisissant le nom de ces pays et le terme « colonie ».

Il n'existe cependant pas d'inventaire qui regrouperait l'ensemble des ouvrages, et il n'est pas prévu de moyens pour renforcer ces recherches spécifiques. Les bibliothèques sont libres de constituer leurs collections selon leur lectorat et leur plan de développement de la lecture sur leur territoire d'implantation. Nous n'imposons pas de liste d'ouvrages à posséder, pas plus que les pouvoirs publics n'imposent de programmation culturelle dans les lieux. Ce n'est pas là notre mission.

Je rappelle toutefois qu'un règlement encadrant les subsides octroyés aux bibliothèques a été voté au Parlement francophone bruxellois cet automne. Il revalorise les subsides pour les bibliothèques reconnues par le décret de 2009 de la Fédération Wallonie-Bruxelles à hauteur de près de 6 %, soit 50.000 euros supplémentaires en 2022.

Par ailleurs, le règlement prévoit une indexation automatique des subsides pour les frais de fonctionnement dès 2023.

Concernant l'analyse de la diversité dans le monde culturel bruxellois, nous disposons à ce jour de peu de données objectives et objectivables.

Dans le cadre du cycle « Pouvoirs et dérives » organisé par La Bellone, opérateur soutenu de longue date par la Commission communautaire française, tout un travail a été effectué sur la représentation des femmes dans le secteur des arts de la scène. Mon collègue a soutenu les études réalisées par la deuxième scène à ce sujet sous la houlette d'Elsa Poisot. Notez que la dernière partie de son étude entend se consacrer à la question intersectionnelle. Cette étude ne concerne que le secteur du théâtre.

Concernant la représentation de la diversité culturelle ou de la diversité socioéconomique dans le secteur culturel, nous n'avons aucune donnée objective à ce jour. Nous sommes néanmoins conscients qu'il existe encore trop peu de disparités et que la diversité n'est pas assez représentée dans le milieu francophone.

Le cabinet de mon collègue a été contacté par Virginie Demilier, directrice du Théâtre de Namur et professeure au Conservatoire royal de Liège. Elle mène une réflexion sur l'accès des jeunes des milieux populaires et issus de la diversité aux écoles de théâtre. Nous serons attentifs à ce travail

Nous soutenons également le projet « Diversité sur scènes », porté par l'acteur Mohamed Ouachen, qui souhaite visibiliser cette question et l'encourager avec des capsules intitulées « Bruxelles ma belle », qui partent à la découverte de Bruxelles au travers de portraits d'artistes issus de la diversité. Il a pour but d'améliorer la visibilité des artistes très peu représentés dans le secteur culturel, les lieux et les médias « grand public ».

Ces actions ne portent pas uniquement sur les questions liées aux afrodescendants, mais les touchent en partie.

Le milieu culturel est polymorphe et se construit de plus en plus dans le contexte bigarré et pluriculturel diversifié qu'est Bruxelles. Nous envisageons une société qui n'est pas seulement la somme de toutes les cultures, mais le lieu où celles-ci s'interconnectent et échangent dans une réelle dynamique interculturelle plus que multiculturelle. L'enjeu du projet de Capitale européenne de la culture que nous portons pour Bruxelles en 2030 est celui d'une Région où tout est et sera culture.

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo).- Je suis pleinement convaincu du rôle indispensable des arts et de la culture pour faire face aux défis de notre temps et de notre société. Celui de la diversité et, malheureusement, de ses pendants négatifs – dont le racisme – fait partie de ces enjeux que les artistes et la culture doivent combattre ou soutenir. Les initiatives que vous avez soulignées sont tout à fait pertinentes et doivent être soutenues dans une perspective de renforcement des droits culturels pour toutes et tous et, plus largement, de sensibilisation de l'ensemble de la société.

Le projet de grande ampleur que vous avez mentionné, « Bruxelles 2030 », devrait contribuer à cette représentativité de la diversité qui caractérise notre Ville-Région. Un autre projet dont vous n'avez pas parlé, mais que mon collègue, M. Mouhssin, continuera de suivre, est le Musée de la migration. Figurant dans les accords de majorité, il contribuera également à un meilleur vivre-ensemble et à une meilleure compréhension de celles et ceux qui composent notre société plurielle bruxelloise.

Par ailleurs, je me réjouis que vous ayez orienté la majeure partie de votre réponse sur l'un des principaux enjeux en matière de diversité et de culture, à savoir la manière dont les écosystèmes artistique et culturel intègrent la diversité et ses richesses dans leur composition et leur fonctionnement.

Certes, les choses évoluent, mais trop lentement. En témoignent par exemple les récents articles de presse sur la domination culturelle blanche dans les musées. Dans le cas présent, nous parlons d'un secteur précis, mais il existe bien entendu des différences sectorielles évidentes. Néanmoins, la réalité dans les musées révélée dans ces articles est malheureusement assez généralisée. Je souhaite à cet égard attirer l'attention de tous sur un dossier de *BePax*, paru en novembre 2021, intitulé « Secteur culturel et artistique belge : Quelle place pour les personnes racisées ? ».

Je suis convaincu que nous avons un rôle important à jouer à ce sujet en tant que responsables politiques. Je vous invite à travailler activement à cet enjeu, notamment en soutenant les initiatives existantes que vous avez mentionnées, afin qu'elles puissent avoir une place et un retentissement plus importants dans le paysage artistique et culturel belge et bruxellois.

L'AVENIR DE L'ENSEIGNEMENT, L'EMPLOI ET L'ENTREPRENEURIAT DES PERSONNES D'ASCENDANCE AFRICAINE

Question orale de Mme Clémentine Barzin

à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement,

à M. Bernard Clerfayt, ministre en charge de la Formation professionnelle

et à Mme Nawal Ben Hamou, ministre en charge de la Cohésion sociale

Mme Clémentine Barzin (MR).- Lors de nos auditions relatives aux droits des personnes d'ascendance africaine, nous avons entendu Mme Nadine Minampala, coordinatrice de Start Création, un service d'accompagnement destiné à des entrepreneurs sociaux.

Selon elle, en matière d'enseignement et de formation, les personnes d'ascendance africaine ont une forme de réticence à prendre conseil, par peur du jugement ou du rejet – de soi ou du projet – ou encore par peur d'être contraintes à suivre une certaine voie. Cela les fait passer à côté d'informations importantes mais nécessaires en matière de gestion et de développement de leur activité, ainsi qu'en matière de développement ou d'intégration de certains réseaux.

Une autre attitude observée est celle du repli vers des réseaux communautaires, voire un certain isolement, car ces personnes sont encore marquées par des expériences malheureuses durant leur parcours scolaire. Des associations, telles que des écoles de devoirs, des maisons de quartier ou les structures actives dans l'éducation permanente, tentent de lutter contre ces freins en matière d'enseignement et de formation et demandent un soutien financier et technique.

Quelles sont les associations soutenues par la Commission communautaire française dans ce cadre? Quel budget annuel y est-il dévolu? Pour quels projets? Comment les spécificités relatives à la situation des personnes d'ascendance africaine y sont-elles prises en considération?

En ce qui concerne le « choix des possibles » d'un enfant bruxellois, quels projets sont soutenus, à travers des associations, des maisons de quartier ou des collaborations avec des écoles, afin de favoriser l'émancipation de chacun, quel que soit son quartier et quelle que soit son ascendance ?

Selon l'intervenante, la formation des enseignants des hautes écoles est fondamentale, afin de leur permettre d'être sensibilisés et outillés face aux questions liées à la diversité culturelle. Des modules relatifs à cette diversité sont-ils inclus dans les formations pédagogiques, notamment à la Haute École Lucia de Brouckère? Qu'en est-il des formations d'éducateurs dans les cours de promotion sociale dispensés dans les instituts de la Commission communautaire française?

L'intervenante a souligné l'intérêt des débouchés dans les métiers en pénurie. Le ministre Clerfayt a annoncé la mise sur pied d'une stratégie qualification-emploi. Quels acteurs seront concertés dans ce cadre ? Des associations liées à l'emploi dans la diversité seront-elles consultées ?

Quelles seront les politiques menées dans le cadre de cette stratégie ? Des actions de communication seront-elles

entreprises à l'égard de publics spécifiques, plus éloignés ou réticents ? Quand pouvons-nous attendre cette stratégie ? Quels seront les montants déployés afin de mener à bien sa réalisation ?

La ministre-présidente souligne encore la nécessité de renforcer la connaissance des langues et du numérique. Une analyse a-t-elle été réalisée afin de mettre en lumière des besoins plus importants dans ces domaines pour certains publics ? Une approche renforcée est-elle dès lors mise en place pour ceux-ci ?

En ce qui concerne la création d'entreprises, avez-vous une idée de l'accès des personnes issues de la diversité, et en particulier des personnes d'ascendance africaine, à JobYourself? Quelle est l'approche envisageable en matière de communication sur l'asbl?

Par ailleurs, quelles associations centrées sur la stimulation de l'entrepreneuriat des personnes issues de la diversité, et en particulier des personnes d'ascendance africaine, la Commission communautaire française soutient-elle ? Avec quels budgets et pour quels projets ?

M. Bernard Clerfayt, ministre.- Madame Barzin, vos questions brassent énormément de sujets, ce qui explique qu'elles concernent trois ministres. Nombre d'entre elles ont trait au secteur de l'enseignement relevant de la Communauté française, et non à sa petite partie gérée par la Commission communautaire française. Mme Ben Hamou m'a fourni les éléments de réponse suivants.

Les questions que vous soulevez très justement font directement référence à la formation des enseignants, aux formations professionnelles, aux dispositifs suscitant l'entrepreneuriat des personnes d'ascendance africaine et à l'éducation permanente.

Le dispositif de cohésion sociale apporte lui aussi de nombreuses réponses aux personnes qui n'ont, pour la plupart, pas accès directement à l'emploi et aux formations professionnelles, et dont les besoins relèvent davantage du développement du bien-être économique, social et culturel. Par définition, la cohésion sociale vise à soutenir l'ensemble des processus sociaux qui contribuent à assurer à tous les individus ou groupes d'individus, sans discrimination, l'égalité des chances et des conditions, afin de permettre à chacun de participer activement et dignement à la société, d'y être reconnu et de s'y reconnaître.

Les processus visent particulièrement à lutter contre toute forme d'exclusion sociale et de discrimination par le développement d'une politique d'inclusion sociale, d'émancipation, d'interculturalité, de diversité socioculturelle, de vivre-ensemble et de faire-ensemble.

Les associations actuellement conventionnées dans le cadre de ce dispositif visent tous ces objectifs et principes de base que sont l'accès aux droits fondamentaux de toutes les personnes qui s'adressent à elles, en veillant à la mixité des publics: mixité culturelle, de genre, sociale, générationnelle, etc. Il peut donc paraître que l'accès aux droits fondamentaux des personnes d'ascendance africaine n'est pas spécifiquement pris en considération, puisque les actions s'adressent d'emblée à tous les publics sans aucune forme de discrimination.

Ces associations mènent à bien leurs objectifs par la mise en œuvre d'axes prioritaires :

- l'accompagnement à la scolarité et à la citoyenneté des enfants et des jeunes;
- l'apprentissage du français et l'alphabétisation ;

- l'inclusion par la citoyenneté interculturelle des permanences sociojuridiques et de formation citoyenne;
- le vivre-ensemble et le faire-ensemble, la production et diffusion d'activités à vocation socioculturelle et la diffusion d'outils visant la sensibilisation à l'interculturalité.

Les asbl conventionnées et subventionnées par la cohésion sociale — écoles de devoir, maisons de quartier, asbl paracommunales et asbl déjà subventionnées en éducation permanente, en insertion socioprofessionnelle et/ou pour l'accueil des primo-arrivants — mettent surtout en œuvre les deux premiers axes. Ceux-ci répondent directement aux préoccupations évoquées dans vos deux premières sous-questions : la lutte contre l'exclusion, le renforcement de la confiance en soi, la détermination d'un projet de vie, l'insertion sociale et économique et, indirectement, le choix des possibles.

La liste des asbl reprenant les priorités pour lesquelles elles sont soutenues ainsi que les montants octroyés en 2021 sera transmise aux services. Le montant relatif aux actions de cohésion sociale – initiatives et Fonds d'impulsion à la politique des immigrés y compris – s'élevait en 2021 à 10.009.122,22 euros.

Le Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes (CREDAF), anciennement Lire et écrire Bruxelles, a entre autres pour mission d'accueillir, d'orienter et de former le public qui s'adresse à lui par la mise en place d'actions d'alphabétisation. Il a été soutenu à hauteur de 926.000 euros en 2021.

Par ailleurs, en 2020, de nombreuses initiatives ont vu le jour afin d'équiper et de former les équipes d'encadrement aux nouvelles technologies de l'information, ainsi que d'en rapprocher les bénéficiaires les plus éloignés. La Covid-19 a, en effet, contraint de nombreuses asbl, mais aussi leurs publics, à s'ouvrir aux nouvelles technologies. Un budget supplémentaire de 900.000 euros a été distribué aux asbl afin qu'elles s'équipent du matériel informatique adéquat. Cinq équivalents temps plein ont été octroyés à Lire et écrire Bruxelles afin de renforcer l'encadrement des asbl de cohésion sociale pendant un an.

Des initiatives ont également vu le jour afin de renforcer la formation des formateurs en nouvelles technologies de l'information. Des subsides ont été accordés à hauteur de 50.000 euros pour le CREDAF et 28.500 euros pour la Scientothèque.

Certaines asbl ont initialement développé leurs actions à destination des personnes d'ascendance africaine, avant de les rendre rapidement accessibles à tous. Il s'agit en effet d'une exigence des mécanismes de subventionnement en cohésion sociale. Leur liste sera également transmise aux services.

J'en viens à la formation professionnelle et aux questions que vous posez sur la stratégie qualification-emploi.

Les travaux d'élaboration y afférents sont en cours. Ils sont menés en concertation avec l'ensemble des acteurs francophones et néerlandophones actifs dans l'emploi, la formation professionnelle et l'enseignement en Région bruxelloise ainsi qu'avec les partenaires sociaux de Brupartners. Ce chantier est mené en priorité partagée dans le cadre de la stratégie « Go4Brussels 2030 ».

Les montants à allouer au développement de la stratégie seront précisés et définis au regard des différentes mesures qui constituent cette dernière. La stratégie aura pour objectif de renforcer les partenariats et de proposer des actions concrètes et innovantes pour augmenter le niveau de compétence des Bruxellois. Elle visera en priorité les chercheurs d'emploi les plus éloignés du marché de l'emploi, en proposant des réponses ciblées pour des groupes spécifiques.

Parmi ceux-ci figureront les ressortissants de nationalités non européennes, qui enregistraient en 2019 un taux de chômage de 25 % à Bruxelles, contre 13 % pour les personnes de nationalité belge. Cet écart de taux était encore plus élevé chez les ressortissantes de nationalités non européennes, puisque 29 % d'entre elles étaient au chômage contre seulement 22 % pour les ressortissants masculins.

Le renforcement des connaissances linguistiques sera évidemment au cœur de la stratégie qualification-emploi. Le développement de ces compétences linguistiques, mais également numériques, est une réponse aux besoins sur le marché du travail et vise le renforcement des compétences des chercheurs d'emploi en la matière.

Concernant les compétences numériques, Bruxelles Formation propose actuellement des modules de formation de 60 heures visant l'acquisition des compétences numériques de base, à raison de 370 places par an. Ces formations sont organisées au sein du pôle BF espaces numériques, mais sont également déployées dans des espaces publics numériques labellisés.

Dans le même temps, Actiris et Bruxelles Formation travaillent ensemble à un processus de détection, d'orientation et de suivi des chercheurs d'emploi en situation de fracture numérique.

Les études suivantes permettent effectivement de mieux approcher les besoins spécifiques de certains publics cibles : le baromètre de l'inclusion numérique de la Fondation Roi Baudouin, qui produit différents chiffres et constats relatifs aux inégalités numériques en Belgique, et l'étude coordonnée par le Centre d'informatique pour la Région bruxelloise (CIRB), sur le profil et les besoins des visiteurs des dix-sept espaces publics numériques soutenus par la Région.

Selon l'étude de view.brussels publiée en septembre 2020, intitulée « Exigences et connaissances linguistiques en Région de Bruxelles-Capitale », il est clair qu'un fossé existe entre les exigences des employeurs et la part minime de demandeurs d'emploi déclarant disposer au moins d'une connaissance moyenne orale de la deuxième langue nationale. Dans les offres d'emploi, 80 % des employeurs réclament la connaissance linguistique d'une seconde langue, alors que seuls 21 % des chercheurs d'emploi déclarent avoir une connaissance moyenne orale d'une seconde langue nationale.

C'est pourquoi j'ai développé d'importants budgets pour renforcer la plateforme en ligne Brulingua, comme annoncé à l'automne dernier. L'année 2022 verra l'inauguration du projet partenarial de la cité des langues. Ma volonté est de créer un lieu unique d'accueil et d'orientation pour les chercheurs d'emploi bruxellois qui veulent trouver une formation en langues. Cette cité des langues permettra de clarifier l'offre linguistique disponible en Région bruxelloise et d'offrir un parcours de langue intégré, grâce au décloisonnement des services qui seront réunis et accessibles en un même lieu.

En tant que ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle, j'ai effectivement donné la priorité au renforcement des compétences linguistiques et numériques des chercheurs d'emploi, notamment en proposant un bilan

de compétences basé sur des certifications européennes pour les chercheurs d'emploi et en assurant une offre de formation professionnelle adéquate. Cela se fera avec le soutien de fonds européens, dans le cadre du Plan de relance introduit par la Région bruxelloise.

Quant à la stimulation de l'entrepreneuriat, il importe de rappeler que les missions assurées tant par l'Espace formation PME que par le service formation PME visent la formation en alternance. Leur objectif premier est d'encourager la promotion de l'esprit d'entreprendre pour tous les publics.

L'inclusion de tous les publics cibles s'applique tant dans la sphère politique que dans les actions des opérateurs de terrain, avec la volonté d'offrir un service universel qui tienne compte des différences, et sans la moindre discrimination à l'égard de quelque public que ce soit. Ces opérateurs sont donc chargés d'accompagner les Bruxellois, peu importe leur origine ou caractéristiques physiques. Ils sont les meilleurs vecteurs d'insertion et d'intégration vers l'emploi indépendant en Commission communautaire française.

En janvier 2020, la Cité des métiers de Bruxelles a organisé des journées de l'entrepreneuriat, en partenariat avec l'association PAD Business Network Foundation, dont l'objectif est de stimuler l'entrepreneuriat des personnes d'ascendance africaine. Au-delà de cet exemple ponctuel, la Cité des métiers de Bruxelles est également un espace propice à l'accueil de groupes constitués de personnes issues de la diversité, par essence ouvert à toutes les possibilités d'orientation tout au long de la vie.

En Région bruxelloise, des structures spécifiques proposent un cadre sécurisé et un accompagnement vers l'entrepreneuriat à tous les chercheurs d'emploi. Elles sont dès lors des partenaires privilégiés des structures relevant de la Commission communautaire française : coopératives d'activités, Crédal, JobYourself, Iles, Microstart et autres.

Mme Clémentine Barzin (MR).- J'espère qu'avec la vitesse à laquelle il a lu sa réponse, le ministre était dans les temps. Je n'ai jamais vu un tel tour de force sportif!

Concernant le préambule sur le champ des questions que nous posons aujourd'hui, elles font évidemment écho aux auditions et à la problématique globale décrite par les intervenants. Quant à la Commission communautaire française, il n'est pas anormal de la pointer, puisqu'elle est aussi compétente en matière d'enseignement.

Je vous remercie pour vos éléments de réponse concernant les associations et les montants accordés par Mme Ben Hamou en matière de cohésion sociale, à hauteur de 10 millions d'euros. Cependant, je souhaiterais plus de précisions. Si nous partageons une logique universaliste selon laquelle il n'y a pas de discriminations entre les publics et que ceux-ci sont couverts par l'ensemble des actions, il est néanmoins utile d'accorder une attention particulière à des phénomènes déterminés, afin d'appréhender plus adéquatement la problématique spécifique au public d'ascendance africaine. Et ce d'autant plus que les montants sont importants. Quels sont les projets d'association relatifs à certaines problématiques soulignées ici ? Les rencontres apportent des solutions. À ce sujet, je n'ai pas reçu de réponse.

Je reviens également sur la stratégie qualification-emploi que vous êtes en train de développer. Le secteur associatif rapporte une série de problèmes spécifiques, notamment pour la population d'ascendance africaine. Dans votre réponse, vous en êtes resté aux mentions habituelles des acteurs actifs dans le domaine des métiers en pénurie et de la formation, ainsi que de Brupartners. Quelles associations

allez-vous consulter dans ce cadre ? Pouvez-vous nous donner plus de précisions ?

Quand vous évoquez les groupes cibles en matière de formation, vous mentionnez les personnes non européennes. Incluez-vous les personnes d'origine non européenne ? Ces dernières sont belges, mais manifestent les problèmes que j'ai relevés dans l'entame de ma question.

Je prends bonne note de ce que vous avez annoncé concernant l'inclusion numérique et la formation en langues. Qu'est-il entrepris au départ de l'étude du CIRB? *Quid* d'études sur la question des langues?

Vous avez également mentionné la stimulation de l'entrepreneuriat. Il serait intéressant que vous décliniez cette action en fonction des publics cibles. J'espère que vous avez des précisions à m'apporter à ce sujet.

M. Bernard Clerfayt, ministre.- Madame Barzin, vous me posez tant de questions vastes et générales que, dans le délai de réponse qui m'est imparti, j'ai dû m'astreindre à lire très vite pour vous fournir tout un ensemble de réponses, et vous estimez que ce n'est pas encore suffisant. Je vous invite à me réinterroger par écrit ou oralement en m'adressant des questions précises, auxquelles j'apporterai des réponses précises.

Mme Clémentine Barzin (MR).- Les réponses de M. le ministre étaient très générales, alors que nous parlons d'un groupe cible. J'aurais aimé avoir plus de précisions sur le sujet, qui malheureusement ne m'ont pas été données aujourd'hui.

M. le président.- Je n'ai pas interrompu le ministre afin qu'il puisse apporter un maximum d'éléments à la discussion. Vu la vitesse de sa lecture, il a en outre quasiment doublé son temps de parole.

LES COLLABORATIONS ET ÉCHANGES INTERNATIONAUX

DANS LE CADRE DU TRAVAIL SUR L'HISTOIRE

DE LA COLONISATION

Question orale de M. Kalvin Soiresse Njall

à M. Bernard Clerfayt, ministre en charge des Relations internationales

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo).- Le travail politique entamé à différents niveaux de pouvoir à propos de notre histoire coloniale montre la nécessité d'échanger et de tenir compte du point de vue de l'autre. Cet autre, c'est notamment le point de vue de l'enseignant ou du chercheur venant des pays anciennement colonisés. C'est d'ailleurs ce qui se fait actuellement au Parlement fédéral dans le cadre de la commission spéciale « Congo – passé colonial ».

Ces échanges peuvent favoriser un certain décentrement, mais aussi un dialogue mutuel permettant d'aller vers une compréhension commune de l'histoire, même si les ressentis sont différents. Nos élèves et étudiants, et notre société en général, en seraient les grands bénéficiaires. C'est dans cette perspective que la ministre de l'Education de la Fédération Wallonie-Bruxelles a récemment effectué un voyage à Kinshasa pour participer à un colloque scientifique.

Cette nécessité d'avoir des regards scientifiques d'autres origines ressort également du rapport et des travaux des experts désignés par la commission spéciale du Parlement fédéral. C'est par ailleurs une des recommandations du rapport sur la gestion du passé colonial belge par les universités, publié par un groupe de travail interuniversitaire et multidisciplinaire.

La Commission communautaire française possède des compétences en matière d'enseignement et de relations internationales. Dans cette perspective, il est intéressant que des échanges aient lieu entre des structures et des acteurs de l'éducation africains en général, et du Congo, du Rwanda et du Burundi en particulier, sur la problématique de l'histoire coloniale. Des projets mutuels peuvent naître et être soutenus. Des initiatives dans les écoles et les hautes écoles de la Commission communautaire française, permettant d'accueillir ces acteurs de l'éducation pour ce travail en commun, sont utiles.

Dans le cadre de vos compétences en relations internationales, quels outils peuvent permettre ce genre d'échanges entre structures et acteurs de l'éducation? Avez-vous des échanges avec la ministre de l'Enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles à ce propos?

Des projets ont-ils déjà été lancés et financés dans ce cadre? Si oui, pouvez-vous nous donner quelques exemples et peut-on les renforcer? Si non, des initiatives ou des appels à projets sont-ils en réflexion ou en préparation pour permettre à de tels projets de voir le jour?

M. Bernard Clerfayt, ministre.- Je suis de ceux qui participent à la révolution du regard que nous portons sur cette période particulière de l'histoire de la Belgique et qui met au jour un ressenti parfois invisible. Cependant, lorsqu'il s'agit de savoir comment exploiter les compétences en Relations internationales de la Commission communautaire française pour soutenir des projets en ce sens, rappelons que notre fonctionnement en la matière s'inscrit dans le cadre d'un accord de coopération créant une entité commune pour les relations internationales Wallonie-Bruxelles, conclu avec la Fédération Wallonie-Bruxelles le 20 mars 2008 et mis en œuvre par Wallonie-Bruxelles International.

La majeure partie du budget dédié de la Commission communautaire française finance cette entité commune, dont les actions s'inscrivent dans un cadre très organisé. Celui-ci n'est donc pas susceptible d'être modifié rapidement, sur simple instruction d'un ministre.

Les accords conclus prévoient un programme de travail et permettent l'appui financier de partenariats construits sur le long terme avec un certain nombre de pays sélectionnés. Dans le cadre des commissions mixtes, des appels à projets sont régulièrement lancés par Wallonie-Bruxelles International afin d'inviter les porteurs de projet à trouver des partenaires internationaux et de les soutenir.

Quant aux échanges entre ministres de l'Enseignement, je laisse le soin à M. Vervoort, en charge de la politique de l'Enseignement, de vous répondre éventuellement.

Concernant l'existence d'appels à projets portant spécifiquement sur la décolonisation ou le changement de regard que l'on porte sur cette période de l'histoire et toutes ses conséquences, Wallonie-Bruxelles International n'a pas lancé, à ce stade, d'appel à projets sur ce thème.

Dans une première version du projet de réponse fourni par l'administration, on me décrivait longuement un projet mené avec la Tunisie pour l'apprentissage du français, mais il n'a rien à voir avec l'esprit de votre question. Je n'y ferai donc pas référence.

Wallonie-Bruxelles International n'a donc pas encore prévu d'initiative spécifique pour de tels projets. Je vais m'en enquérir en l'interrogeant à ce sujet et je ne doute pas que vous ferez de même au Parlement de la Communauté française.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo).- Vous dites que vous allez entrer en contact avec Wallonie-Bruxelles International. Je comprends qu'il faille respecter l'accord de coopération. Néanmoins, dans le cadre de cet accord, un échange pourrait avoir lieu afin d'œuvrer au développement de projets.

Mme Désir m'a parlé de l'enrichissement que lui a apporté son voyage à Kinshasa, où elle a pu échanger avec des chercheurs et des acteurs de l'éducation de la République démocratique du Congo. De plus, nous entretenons un partenariat privilégié avec ce pays dans le cadre de la Francophonie et de Wallonie-Bruxelles International. Il y a donc bien lieu d'entamer le dialogue avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et Wallonie-Bruxelles International pour mener de tels projets.

J'ai reçu beaucoup de retours, notamment d'acteurs de l'éducation du Congo, du Rwanda et du Burundi. Selon eux, il serait intéressant que ces échanges aient lieu, notamment avec les écoles, afin d'entrer directement en contact avec les élèves et de permettre à ces derniers d'entamer un processus de dialogue avec l'autre. Ils percevront ainsi le regard de l'autre et pourront entretenir des discussions enrichissantes.

LE SUIVI DES AUDITIONS RELATIVES À LA RÉSOLUTION SUR LES DROITS FONDAMENTAUX DES PERSONNES D'ASCENDANCE AFRICAINE EN EUROPE EN MATIÈRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Question orale de M. Petya Obolensky

à M. Bernard Clerfayt, ministre en charge de la Formation professionnelle

M. Petya Obolensky (PTB).- Le Gouvernement régional bruxellois et le Collège de la Commission communautaire française ont exprimé, dans leurs DPG, leur volonté de promouvoir l'égalité des droits pour tous les citoyens.

Récemment, les conclusions du monitoring socioéconomique 2019 nous ont alarmés sur une situation préoccupante, qui touche particulièrement la population afrodescendante. Ce rapport précise que, contrairement au reste de la population, la logique selon laquelle plus on étudie, plus on a de chances de trouver du travail ne s'applique pas aux afrodescendants et que, parmi ceux-ci, le taux de chômage est jusqu'à quatre fois plus élevé que la moyenne nationale.

Les discriminations à l'embauche sont prouvées par toutes les études depuis des années. Citons à ce propos celle de view.brussels publiée en juin 2019 et le monitoring socioéconomique d'Unia et du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale de mars 2020. Il existe, toutefois, aussi un phénomène massif d'ethnostratification de l'emploi, qui maintient la majorité des personnes afrodescendantes dans des tâches subalternes. Pour ces dernières, la promotion professionnelle apparaît donc plus difficile.

Avez-vous décidé de prendre en main, de façon résolue, la lutte contre les discriminations dont sont victimes les Belges issus de l'immigration africaine dans le domaine de la formation professionnelle ? Dans l'affirmative, quel est votre plan stratégique pour changer la donne ?

Avez-vous décidé d'instaurer de manière ambitieuse et proactive les tests antidiscrimination, avec les moyens humains et les sanctions nécessaires, ce qui contribuerait grandement à faire respecter les droits fondamentaux des personnes afrodescendantes? Le journal *Le Soir* nous apprend en effet que vous avez demandé une analyse juridique qui ouvrirait la possibilité d'organiser de tels tests.

M. Bernard Clerfayt, ministre.- Personne dans cette Assemblée ou au Parlement régional bruxellois ne nie la réalité de phénomènes marquants de discrimination sur le marché de l'emploi, qui sont par ailleurs authentifiés par des études. Certaines composantes de la population, dont les personnes afrodescendantes, sont effectivement concernées par des différences importantes dans l'accès à l'emploi, malgré les qualifications retenues.

Je prends ici également la parole en tant que ministre régional, la Formation et l'Emploi s'entremêlant. J'ai répondu pratiquement à la même question en commission du Parlement régional il y a quelques jours. Nous aurions pu faire un seul débat, mais nos deux Assemblées sont distinctes.

Je suis occupé à mettre à jour la stratégie de lutte contre les discriminations que mon prédécesseur, M. Gosuin, avait élaborée en 2016. Nous vérifions ce qui a fonctionné ou non. Nous cherchons à améliorer les outils qui avaient été développés à l'époque, dont l'instauration de tests de discrimination, une première en Belgique.

Cette stratégie renouvelée de lutte contre la discrimination est en priorité partagée avec les partenaires sociaux dans le cadre de la stratégie « Go4Brussels ». Elle sera coconstruite avec eux. Si elle concerne les compétences de la Région de Bruxelles-Capitale, elle portera aussi implicitement sur les enjeux de la formation professionnelle.

La lutte contre la discrimination à l'égard de tous les publics en formation professionnelle est actuellement encadrée par le décret du 22 mars 2007 relatif à l'égalité de traitement entre les personnes dans la formation professionnelle, qui vise l'élimination de toute discrimination directe ou indirecte dans ce cadre. Le principe de l'égalité de traitement doit être appliqué par toute personne s'occupant d'orientation et de formation professionnelle, à toutes les étapes du processus. Ainsi, l'ascendance d'un stagiaire ne peut ni constituer une entrave à son accès à la formation, ni justifier des conditions différentes en matière de certification des acquis.

Les personnes d'ascendance africaine ne font pas, en tant que telles, l'objet d'un plan d'action spécifique de la part de Bruxelles Formation. Néanmoins, la lutte contre les discriminations dont ces personnes peuvent être victimes s'inscrit dans les efforts déployés de manière plus globale en vue de favoriser la diversité et de garantir l'égalité de traitement à tous les publics en formation.

Dans le cadre de sa démarche en matière de diversité, identifiée comme l'une de ses six valeurs, Bruxelles Formation élabore et met en œuvre depuis 2016 un Plan de diversité au travers duquel elle s'engage à promouvoir, soutenir et appliquer le principe de non-discrimination sous toutes ses formes au niveau des orientations stratégiques, de la gestion des ressources humaines et des relations avec les stagiaires. Ces éléments sont clairement inscrits dans sa propre charte de diversité.

Le Plan de diversité 2021-2023 fixe comme objectifs d'être accessible et d'accueillir tous les stagiaires de manière exemplaire. Il est prévu de réaliser un guide de sensibilisation aux biais qui peuvent intervenir dans la sélection des stagiaires — qui sont souvent des biais implicites ou pas suffisamment explicités — et de réagir aux demandes d'employeurs pouvant s'avérer discriminantes, dans le cadre des formations en entreprise.

En parallèle, un service de gestion des réclamations est mis gratuitement à la disposition des usagers qui rencontreraient des problèmes administratifs, disciplinaires ou pédagogiques de tous ordres. Quatorze dossiers ont ainsi été traités en 2020, contre douze les années précédentes. Aucun de ces dossiers ne fait référence à une plainte pour discrimination liée à l'ascendance. Le service de gestion des réclamations est désormais accessible sur la plateforme « BF for you », qui regroupe les services internes non pédagogiques de Bruxelles Formation et apporte une réponse individuelle aux difficultés des stagiaires.

S'agissant des tests de discrimination, nous avons commandé une étude juridique qui examine très sérieusement les nouvelles potentialités que nous pourrions exploiter, tout en rappelant le cadre légal dans lequel nous devons travailler. Ce sujet fera l'objet de mesures dans le Plan de lutte contre les discriminations renouvelé, que je soumettrai prochainement aux partenaires sociaux.

Il importe, toutefois, de rappeler qu'un test de discrimination, pour utile qu'il soit, n'est jamais une preuve de discrimination. Il n'est qu'un indicateur supplémentaire, qui doit nous permettre de concentrer nos efforts pour chercher les preuves. En effet, seule la preuve permet de sanctionner des personnes, des activités ou des choix discriminants, lesquels doivent évidemment être sanctionnés, puisque toute forme de discrimination reste illégale et doit être punie.

Nous en débattrons en Région bruxelloise après la concertation avec les partenaires sociaux, lorsque je présenterai et proposerai au Parlement d'adopter mon Plan de lutte contre les discriminations renouvelé et ses différentes mesures, notamment en matière de tests de discrimination.

M. Petya Obolensky (PTB).- Je me souviens très bien de la stratégie du ministre Gosuin en matière de lutte contre les discriminations et de tests de discrimination à l'embauche, puisque j'étais actif sur le terrain et engagé dans le combat de la proposition d'ordonnance Samira-Cécile. M. Gosuin s'était découvert une vocation de héros de la lutte antiraciste en toute fin de mandat.

Cinq ans après, le bilan est mitigé. Vous êtes désormais à mi-mandat et il vous reste peu de temps pour agir en la matière. L'étude que vous avez évoquée préconise la suppression des obstacles derrière lesquels vous vous cachiez pour ne pas agir, notamment s'agissant de la proactivité des tests de discrimination. Je suis impatient de pouvoir la consulter. Ne pourriez-vous pas la publier, puisqu'elle semble être en votre possession depuis longtemps ?

Un résultat de huit tests de discrimination en huit ans manque totalement de sérieux, alors qu'il s'agit du seul outil à la disposition des victimes.

Mon groupe restera vigilant et continuera à vous interroger sur cette problématique.

LA LUTTE CONTRE LE RACISME ET LES DISCRIMINATIONS DANS LE SECTEUR AMBULATOIRE

Question orale de Mme Latifa Aït-Baala

à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé

Mme Latifa Aït-Baala (MR).- Lors de nos auditions, l'une des intervenantes, Mme Jacinthe Mazzocchetti, anthropologue, soulignait le problème du racisme dans le domaine de la santé. Les personnes noires, notamment, ne

sont pas toujours reçues ou traitées de la même manière que les personnes blanches par le personnel médical.

Mme Louise Ngandu, présidente de l'asbl Aire de femmes, abordait quant à elle l'angle du travail et déclarait à ce propos : « Dans le domaine de la santé, des créneaux ont été abandonnés depuis longtemps par les autochtones parce que le travail est éprouvant et les horaires difficiles. Ces créneaux sont occupés par des femmes d'origine étrangère, dont une majorité d'Africaines. Dans certaines formations, à Bruxelles, toute la classe était noire. ».

Notons que ce sujet a été également évoqué dans le cadre des assises de lutte contre le racisme au sein du Parlement régional bruxellois.

Comme le souligne BePax, peu d'études existent en Europe sur les liens entre le racisme et la santé. Dans d'autres pays néanmoins, comme aux États-Unis, des travaux attestent que les personnes noires rencontrent de réelles difficultés d'accès au milieu médical, et ce pour deux raisons principales :

- les symptômes ne sont pas toujours bien connus ou pris en considération :
- certains membres du personnel peuvent nourrir des stéréotypes et préjugés racistes qui influent sur le traitement.

Unia nous rappelle que les problèmes liés aux discriminations dans les soins de santé existent bel et bien, que ce soit envers le patient ou le personnel. Son rôle, tel qu'il le définit, est « de rapprocher les points de vue des prestataires et des bénéficiaires de soins et de baliser cette relation dans la transculturalité et la gestion de la diversité ».

Par ailleurs, en 2018, Unia soulignait l'importance de développer des politiques tenant compte des différents aspects de la diversité, tant dans l'offre de services de soins que dans les formations des professionnels de la santé.

Comment le Collège lutte-t-il contre le racisme et les discriminations, dans le secteur ambulatoire notamment, tant envers les patients qu'à l'égard du personnel ? Quelles sont les actions déjà lancées ?

Avec quels acteurs de terrain collaborez-vous? De quel ordre sont vos coopérations éventuelles?

Existe-t-il des études proprement bruxelloises sur le sujet, dont je n'aurais pas connaissance? Le Collège en a-t-il commandé? Que pouvez-vous nous apprendre à ce sujet?

M. Alain Maron, ministre.- Avec la ministre-présidente et les autres membres du Collège, j'ai déjà eu l'occasion de détailler les actions de la Commission communautaire française en matière de lutte contre toute forme de discrimination ou de racisme, tant à l'intérieur de l'institution que dans le cadre des projets portés par les asbl agréés ou subventionnées en ambulatoire, en promotion de la santé, en culture, etc. L'actualité et la réalité de terrain nous rappellent tous les jours que des comportements, des attitudes, des décisions ou des procédures peuvent induire des processus discriminatoires qui vont léser des personnes dans leurs droits ou dans leurs aspirations individuelles, familiales ou collectives.

Dans ce cadre, afin d'objectiver les initiatives qui relèvent de la Commission communautaire française, une étude a été conduite en 2015 par le bureau d'études Sonecom et l'Université catholique de Louvain. Elle a mis en lumière une méconnaissance relative de l'arsenal juridique antidiscrimination, des processus menant à discriminer et des instances compétentes en matière de lutte contre les discriminations.

Les recommandations de l'étude étaient les suivantes :

- agir au niveau des individus ;
- améliorer l'identification des discriminations en formant les travailleurs sur la base de situations concrètes :
- agir, au niveau de l'organisation, sur les normes de non-discrimination en créant une culture d'entreprise et en donnant du sens :
- agir sur les conditions de travail en créant des contacts intergroupes à tous niveaux.

Aussi, décision a été prise par la Commission communautaire française de développer, en collaboration avec Unia et l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, des outils de sensibilisation visant à la fois les agents de l'administration de la Commission communautaire française, tous niveaux confondus, et les travailleurs des associations subventionnées.

Ces outils ont pris la forme d'un film réalisé par le Centre vidéo de Bruxelles et d'un cahier pédagogique élaboré par BePax.

Concernant le secteur ambulatoire, hormis ce qui a été indiqué antérieurement à propos des CPF et des animations EVRAS, nous n'avons pas connaissance d'actions spécifiques relatives à la lutte contre les discriminations des afrodescendants dans le secteur ambulatoire, que ce soit envers les patients, les personnes qui fréquentent le secteur ou le personnel.

En 2019-2020, BePax souhaitait introduire une demande de subvention pour un projet d'étude concernant la relation entre le patient et le soignant, avec comme objectif de sensibiliser et de former le personnel soignant aux phénomènes de racisme dans les institutions de soins. Plusieurs réunions ont eu lieu entre le service de santé de l'administration et BePax. Finalement, dans le contexte de crise sanitaire, la structure n'a pas introduit de demande.

En 2019, Unia et le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale présentaient leur quatrième monitoring socioéconomique visant à mettre en évidence la position des travailleurs sur le marché du travail, selon leur origine et leur parcours migratoire. L'un des constats est que la discrimination structurelle réduit les possibilités d'emploi en Belgique et divise le marché du travail en plusieurs couches. Les personnes d'origine étrangère occupent plus souvent des emplois mal payés et précaires.

En Belgique, il est rare qu'autant de données différentes soient combinées et facilement accessibles. Je vous invite donc à consulter cet outil, qui permet de combiner âge, secteur, diplôme, origine, etc., afin d'avoir une idée précise de la composition du marché du travail.

Pour le surplus, je me réfère aux indications données dans les réponses antérieures aux députés, notamment par la ministre-présidente.

Mme Latifa Aït-Baala (MR).- Les discriminations constituent une entorse aux droits fondamentaux et à la dignité humaine, et elles sont avérées.

Je me réjouis d'entendre que le Plan social-santé intégré accordera une attention particulière aux personnes d'ascendance africaine. Le traitement de ce public dans le cadre médical donne lieu à des discriminations particulières, et les femmes en constituent un sous-groupe qui mérite encore davantage d'attention. Je pense notamment aux violences obstétricales, peu évoquées, dont les femmes d'ascendance africaine sont plus souvent victimes en raison des préjugés qui pèsent sur la problématique de la douleur,

appréhendée différemment. Une approche plus spécifique serait indéniablement utile pour cette population cible.

Par ailleurs, faciliter l'accès aux soins de santé, c'est aussi lutter contre le non-recours aux droits dont souffre cette population déjà fortement fragilisée.

Enfin, la revalorisation du secteur ambulatoire doit être intégrée dans vos politiques publiques. Je salue toutefois le travail déjà réalisé par votre Gouvernement dans ce domaine.

LA LUTTE CONTRE LE RACISME, LES STÉRÉOTYPES ET PRÉJUGÉS TOUCHANT LES PERSONNES D'ASCENDANCE AFRICAINE DANS LE SPORT

Question orale de M. Kalvin Soiresse Njall

- à Mme Nawal Ben Hamou, ministre en charge des Infrastructures sportives
- **M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo).** Lors des auditions organisées dans le cadre du suivi de la résolution sur les droits fondamentaux des personnes d'ascendance africaine en Europe, la question du sport a été abordée.

À cet égard, j'aimerais revenir sur l'exposé de M. Marco Martiniello, sociologue et directeur de recherches au Centre d'études de l'ethnicité et des migrations, qui s'était focalisé sur le racisme dans le monde du sport, en particulier dans le football. Il s'agit d'un sujet sur lequel j'ai pu vous interroger à plusieurs reprises. M. Kompany a évoqué tout à l'heure l'actualité récente concernant les insultes faites à son fils et la question du racisme dans le football, qui reste lancinante. Il est souvent fait référence au monde du sport professionnel en omettant le sport amateur, où le racisme est également très présent.

M. Martiniello a souligné que « le sport est un phénomène social et culturel majeur, qui permet la rencontre entre les populations et qui constitue une dimension importante de la vie en société et dans lequel on voit à l'œuvre toutes les dynamiques sociales dans d'autres sphères de la société. Le sport est à la fois un lieu d'expression du racisme et des discriminations raciales, mais il peut aussi être un vecteur de lutte contre ces discriminations. ». Il a également énoncé quatre dimensions du racisme dans le monde du football : les agressions verbales et physiques, dont les chants et insultes racistes dans les stades, les préjugés raciaux, l'idéologie raciste et, enfin, la dimension institutionnelle du racisme.

L'idéologie raciste et sexiste se manifeste dans le monde du sport de manière officielle ou officieuse. En effet, le sujet a plusieurs fois fait la une des médias à l'international, notamment lors des derniers Jeux olympiques, lorsque la Fédération internationale de natation a jugé non conforme le bonnet de bain de la nageuse Alice Dearing, qui avait voulu porter un bonnet de bain adéquat à ses cheveux afros naturels.

Dans le monde du football, les jets de bananes, insultes et chants racistes vécus par Romelu Lukaku, Mario Balotelli, Antonio Rüdiger ou Marco llaimaharitra, pour ne citer qu'eux, ne sont pas des faits isolés. Nous retrouvons de tels comportements racistes dans le football amateur, surtout aux abords des terrains où les parents viennent encourager leur enfant, le samedi ou le dimanche. À ce propos, M. Martiniello affirmait sur les ondes de la RTBF, en novembre 2020: « Le foot est un miroir. Il y a une banalisation de la parole et des actes racistes de la part des citoyens et des responsables politiques, qui gagne certains stades. ».

Le sport étant un domaine où le racisme est bien présent, il peut également incarner un lieu de lutte contre ce phénomène. J'estime qu'un travail de réflexion est nécessaire, à travers la formation, pour lutter contre le racisme, mais également contre l'idée qu'un joueur racisé n'aurait sa place que sur le terrain. En effet, la colonisation a créé le stéréotype du nègre qui n'a pas de cerveau, mais qui n'a que des muscles et un sexe hors norme. Je n'oublie pas la théorie du « gène de l'esclave », qui a beaucoup circulé à propos de l'athlète Usain Bolt. Elle affirme que si les athlètes noirs courent plus vite, c'est parce qu'ils ont hérité des gènes de leurs ancêtres, habitués à fuir l'esclavage. Un travail de déconstruction de l'idéologie raciste au travers de la formation doit s'effectuer.

Avez-vous pris connaissance des recommandations faisant suite aux auditions relatives au suivi de la résolution sur les droits fondamentaux des personnes d'ascendance africaine ?

Quelles sont les initiatives prises par votre cabinet ou par vous-même pour lutter efficacement contre le racisme dans les clubs sportifs financés par la Commission communautaire française, plus précisément sous l'angle des stéréotypes et préjugés très présents envers les sportifs d'ascendance africaine dans ce milieu ?

Qu'en est-il de la possibilité d'un contrôle de ces faits ?

Comment la Commission communautaire française gère-t-elle la question de la formation au sein des clubs de football et de sport en général ?

Des référents sont-ils à l'œuvre afin de vérifier le respect des chartes en vigueur ? Des moyens sont-ils prévus à cette fin ?

Mme Nawal Ben Hamou, ministre.- J'ai pris connaissance des recommandations relatives au suivi de la résolution sur les droits fondamentaux des personnes d'ascendance africaine en Europe. Celles-ci entrent pleinement dans le cadre de mes compétences de tutelle, à savoir l'Egalité des chances, le Logement, la Cohésion sociale et le Sport.

L'idéologie raciste, qui se traduit par des actes de violence verbale ou physique ou des discriminations, s'inscrit dans la continuité de violences historiques et fait intervenir des stéréotypes péjoratifs qui mènent à l'exclusion et à la déshumanisation des personnes visées. Ce mécanisme concerne malheureusement très souvent les personnes d'ascendance africaine. Le racisme qui les vise est le fruit des structures historiquement répressives du colonialisme et de la traite transatlantique des esclaves.

Il est donc nécessaire de mettre en œuvre des politiques très affirmées contre le racisme. C'est le sens des travaux qui débutent pour mettre sur pied un Plan de lutte contre le racisme régional, à la suite des assises organisées par le Parlement bruxellois. Ces mesures vont de la prévention à la sanction en passant par la déconstruction des stéréotypes. l'éducation et la lutte contre la discrimination.

Les personnes discriminées en raison de leur prétendue race, de leur nationalité, de leur couleur de peau, de leur origine ethnique ou de leur ascendance, le sont dans de nombreux domaines de la vie en société, ce qui empêche la pleine réalisation de leurs droits fondamentaux. Il est hors de question que cela soit le cas dans la pratique sportive.

Le Gouvernement et moi-même nous engageons fermement pour qu'en Région bruxelloise, personne ne soit discriminé en raison de ses origines sociales ou de son ascendance.

C'est pourquoi nous avons introduit en 2020 la mixité sociale dans l'axe de financement dédié à la promotion du sport. Via cette politique publique, nous prenons contact avec chacun des porteurs de projets pour nous assurer que l'événement proposé – tournoi de football, journée portes ouvertes, journée sportive, etc. – intègre une certaine mixité sociale

Il s'agit de faire en sorte que des jeunes de Molenbeek-Saint-Jean ou de Ganshoren puissent jouer avec, et non pas contre, des jeunes de Woluwe-Saint-Pierre ou d'Uccle. C'est une manière pour les jeunes et les moins jeunes de se rendre compte par l'épreuve des faits qu'il n'y a pas de couleur de peau pour transpirer, commettre une faute, marquer un goal, mener une équipe à la victoire ou pleurer dans la défaite.

Il s'agit de la meilleure manière de lutter contre les préjugés et les stéréotypes et de brasser les populations de toutes origines pour qu'elles se retrouvent dans le sport.

Enfin, la Commission communautaire française ne gère pas la formation au sein des clubs sportifs. Cette compétence revient à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je vous suggère donc d'adresser votre question à la ministre compétente, Mme Valérie Glatigny.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo).- La mixité sociale, sur laquelle vous avez insisté, est effectivement un élément très important. Lorsqu'on se fréquente et qu'on poursuit des objectifs communs, on essaie de découvrir et de connaître l'autre. Néanmoins, la mixité sociale peut revêtir des caractéristiques différentes : on peut se fréquenter sans s'intéresser réellement à ce que l'autre fait et sans savoir comment déconstruire les stéréotypes.

Comme je l'ai dit au ministre de l'Egalité des chances de la Fédération Wallonie-Bruxelles, M. Frédéric Daerden, lorsque nous avons discuté du fait dénoncé par M. Vincent Kompany, cet incident soulève la question du folklore et des habitudes. Certains parents, joueurs et entraîneurs estiment en effet que les insultes à l'encontre de certains joueurs ont toujours existé dans le monde du football et du sport et ne comprennent pas où est le mal. C'est la raison pour laquelle je parlais de référent.

La Commission communautaire française a un rôle à jouer auprès de la ministre de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un travail doit être fait entre les entités pour pouvoir dépasser le cadre d'action actuel.

Des inspections doivent être menées dans les clubs pour s'assurer que les chartes sont bien respectées. J'interpellerai la ministre au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour insister sur ce point et ne manquerai pas de revenir sur ce sujet et sur les moyens de la Commission communautaire française à ce niveau.

Il y a déjà beaucoup de diversité dans les clubs, ce qui est une bonne chose. Il faut continuer dans ce sens.

LES MESURES POLITIQUES EN MATIÈRE DE COHÉSION SOCIALE ET D'ACCÈS AUX DROITS FONDAMENTAUX DES PERSONNES D'ASCENDANCE AFRICAINE

Question orale de Mme Farida Tahar

à Mme Nawal Ben Hamou, ministre en charge de la Cohésion sociale

Mme Farida Tahar (Ecolo).- Les auditions d'experts et de personnes ressources de la société civile sur les droits

fondamentaux des personnes d'ascendance africaine ont couvert six volets : l'Enseignement, la Culture, la Santé, la Formation professionnelle, le Sport et la Cohésion sociale, sur laquelle je vais vous interroger.

Un passage de l'exposé de Mme Kouablan, directrice du Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, indique que son organisme est régulièrement appelé à prodiguer des animations de sensibilisation ou à intervenir auprès d'instances qui abordent la question du racisme de manière générale, et non de façon spécifique. Nous savons l'importance de ces animations, qui contribuent à déconstruire les stéréotypes et les préjugés dans le rapport à l'altérité.

L'intervenante recommande de permettre aux travailleurs sociaux de mettre en place un plan d'action au niveau de la cohésion sociale et de leur donner les moyens de travailler efficacement sur le terrain. Elle préconise également de faire en sorte que les formations autour de la cohésion sociale et des stéréotypes soient proposées dans les communes, et d'en faire une obligation pour les responsables des ressources humaines, les chefs d'entité au niveau des différents services ou les personnes travaillant en première ligne avec le public.

Pour rappel, le décret relatif à la cohésion sociale fixe quatre priorités, dont la citoyenneté interculturelle (priorité 3) et le (priorité 4). vivre-ensemble Ainsi, de nombreuses associations subventionnées par la Commission communautaire française déploient des actions en matière d'inclusion des minorités, tant à l'échelle locale qu'à l'échelle régionale. En effet, si nous savons que la mixité sociale est un fait, reste à relever le défi de l'inclusion et de l'égalité de traitement. Il importe, dès lors, de faire le point sur ces projets et d'assurer le suivi des recommandations émanant des auditions sur le droit des personnes d'ascendance africaine.

Avez-vous pris connaissance du rapport des auditions et, plus particulièrement, des recommandations en matière de cohésion sociale ?

Quels sont précisément les projets soutenus, dans le cadre du décret relatif à la cohésion sociale, qui intègrent la spécificité des personnes d'ascendance africaine?

Que mettez-vous concrètement en place, en matière de politique de cohésion sociale, pour lutter contre les stéréotypes et les discriminations envers les personnes d'ascendance africaine? Avec quels moyens et quel plan d'action?

De quelle manière la Commission communautaire française intègre-t-elle les principes d'interculturalité et de vivre-ensemble ?

Mme Nawal Ben Hamou, ministre.- Mon cabinet et moi-même avons bien pris connaissance du rapport des auditions sur le sujet et des recommandations en matière de cohésion sociale.

Sachez tout d'abord que le dispositif de cohésion sociale, par définition, vise à soutenir l'ensemble des processus sociaux qui contribuent à assurer à tous les individus ou groupes d'individus, sans discrimination, l'égalité des chances et des conditions, ainsi que le bien-être économique, social et culturel, afin de permettre à chacun de participer activement et dignement à la société, d'y être reconnu et de s'y reconnaître.

Les processus visent particulièrement à lutter contre toute forme d'exclusion sociale et de discrimination par le développement de politiques d'inclusion sociale, d'émancipation, d'interculturalité, de diversité socioculturelle,

de vivre-ensemble et de faire-ensemble. L'accès aux droits fondamentaux de tous est donc la priorité de la politique qui nous occupe.

Les associations actuellement conventionnées dans ce dispositif visent tous ces objectifs et principes de base que sont l'accès aux droits fondamentaux de toutes les personnes qui s'adressent à elles, en veillant à la mixité des publics. Il peut donc paraître que l'accès aux droits fondamentaux des personnes d'ascendance africaine n'est pas spécifiquement pris en considération, puisque les actions s'adressent d'emblée à tout public sans aucune discrimination.

L'accès aux droits fondamentaux de tous est assuré par les permanences sociojuridiques ainsi que par les actions de vivre-ensemble. Celles-ci visent la production et la diffusion d'outils destinés à déconstruire les préjugés et à lutter contre les discriminations et le racisme.

S'il est demandé aux asbl reconnues d'accueillir des bénéficiaires d'ascendances variées, certaines asbl sont néanmoins davantage sensibilisées à l'accès aux droits fondamentaux des personnes d'ascendance africaine et ont initialement développé leurs actions pour ce public spécifique, même si par la suite le public touché est empreint de diversité, ce qui est attendu en cohésion sociale.

Par ailleurs, le Centre bruxellois d'action interculturelle est soutenu par le dispositif de cohésion sociale en tant que centre régional d'appui en cohésion sociale. À ce titre, il communique aux asbl le fruit de ses recherches en matière d'interculturalité. Je pense au magazine Imag qui a dédié un numéro aux mouvances décoloniales ou encore à la négritude et au postcolonialisme.

Concernant votre question relative aux projets soutenus dans le cadre du décret sur la cohésion sociale qui intègrent la spécificité des personnes d'ascendance africaine, sachez que toutes les asbl soutenues dans le cadre des permanences sociojuridiques (priorité 3) sont à même d'apporter les réponses en matière de droits fondamentaux, et plus spécifiquement en matière d'accès à la nationalité, de titres de séjour, d'équivalences de diplômes et d'insertion des publics ayant vécu un parcours migratoire. Je transmettrai la liste des asbl soutenues au secrétariat de cette commission.

Outre l'offre de services en matière d'accompagnement sociojuridique de type généraliste, cette priorité permet également aux asbl soutenues de proposer une aide aux personnes aux prises avec des problématiques spécifiques, telles que les victimes de violences de genre ou de mariage forcé, arrangé ou précoce, et de développer des activités de sensibilisation sur ces problèmes spécifiques.

Comme déjà évoqué dans l'introduction, certaines asbl ont initialement et prioritairement développé leurs actions à destination des personnes d'ascendance africaine dans un premier temps, tout en les rendant très vite accessibles à tous, ce qui est une exigence de la cohésion sociale. Je transmettrai aussi la liste de ces associations au secrétariat de cette commission

En ce qui concerne les politiques mises en place pour lutter contre les stéréotypes et les discriminations à l'égard des personnes d'ascendance africaine, comme annoncé précédemment, la lutte contre les stéréotypes et les discriminations se concrétise par le soutien aux asbl qui développent des actions relatives au vivre-ensemble. Les actions répondant à la priorité 4 (P4) peuvent se décliner sous forme de productions audiovisuelles, telles que l'élaboration de documentaires, d'émissions radiophoniques ou d'un journal de quartier.

En 2021, 33 actions diverses de type P4A et 29 de type P4B ont été soutenues. Toutes ces actions ont pour objectif l'émancipation et la lutte contre toutes formes de discrimination. Il est encouragé qu'elles visent un public le plus large possible et fassent se rencontrer des participants peu ou pas habitués à se rencontrer. En 2021, le montant global attribué aux asbl menant ce type d'actions s'est élevé à près de 650.000 euros.

Par ailleurs, sur le plan de l'interculturalité, des actions peuvent également être menées dans le cadre de l'axe prioritaire relatif à la citoyenneté interculturelle, en proposant des formations dédiées à ce thème. Ces formations sont également organisées pour un public plus large et poursuivent les objectifs suivants :

- favoriser la rencontre et l'échange avec des publics ayant vécu un trajet migratoire;
- susciter et favoriser l'émancipation et l'inclusion sociale de tous les publics par l'acquisition des notions de base du fonctionnement de la société belge et bruxelloise en particulier, en intégrant la notion interculturelle dans la citoyenneté.

Agir de manière interculturelle signifie comprendre qu'une diversité bien gérée et une interaction positive entre différentes cultures peuvent être un avantage. Cela va audelà de la simple acceptation des différentes cultures, en célébrant leurs différences et leurs similitudes comme des atouts qui peuvent rendre plus fortes les communautés.

En 2021, quatre asbl ont été soutenues pour organiser des formations citoyennes, à raison de 50 heures minimum par formation.

Mme Farida Tahar (Ecolo).- Je note que la liste des asbl, notamment celles ayant mis en place les actions soutenues, sera transmise aux services. Je n'insisterai jamais assez sur

l'importance d'intégrer dans ces formations la spécificité de la situation des personnes afrodescendantes.

LE RAPPORT SUR LES DROITS DES AFRODESCENDANTS

Question orale de M. Bertin Mampaka Mankamba

à Mme Nawal Ben Hamou, ministre en charge

du Sport

M. le président.- En l'absence de l'auteur, la question orale de M. Bertin Mampaka Mankamba est retirée.

CLÔTURE

M. le président.- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La prochaine séance aura lieu sur convocation.

La séance est levée à 17h54.

Membres du Parlement présents à la réunion : Mme Leila Agic, Mme Latifa Aït--Baala, Mme Clémentine Barzin, Mme Nicole Nketo Bomele, M. Martin Casier, Mme Nadia El Yousfi, Mme Isabelle Emmery, M. Marc-Jean Ghyssels, M. Jamal Ikazban, Mme Véronique Jamoulle, M. Sadik Köksal (président *partim*), M. Pierre Kompany, M. Pierre-Yves Lux, Mme Joëlle Maison, M. Bertin Mampaka Mankamba, Mme Marie Nagy, M. Petya Obolensky, M. Mohamed Ouriaghli (président *partim*), M. Kalvin Soiresse Njall et Mme Farida Tahar.

Membres du Gouvernement présents à la réunion : Mme Barbara Trachte M. Bernard Clerfayt, M. Alain Maron et Mme Nawal Ben Hamou.

ANNEXE 1

ANNEXE À LA QUESTION ORALE DE MME CLÉMENTINE BARZIN ADRESSÉE À MME BARBARA TRACHTE, MINISTRE-PRÉSIDENTE EN CHARGE DE LA FAMILLE, CONCERNANT L'APPROCHE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE DANS LA LUTTE CONTRE LES MUTILATIONS GÉNITALES

Supports d'information:

- brochure du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides ;
- guide « Mutilations sexuelles Déconstruire les idées reçues » du le GAMS Belgique et des Stratégies concertées de lutte contre les MGF;
- sites Internet ;
- les lignes téléphoniques ;
- aide juridique sur place ;
- colloques et journées d'études et mène des recherches ;
- articles presse;
- twitter;
- · vidéos témoignages ;
- sortie du guide : Femmes, Excision et Exil : Quel accompagnement thérapeutique possible ?
- consultations One ;
- animations adultes et jeunes (à partir de 14/15 ans): Débat Discussion support média Fiches pédagogiques;
- projection d'un film qui traite de l'excision (plusieurs choix possibles dans le centre de documentation du GAMS Belgique) suivi d'un débat ;
- organisation d'un stand lors d'un festival ;
- interventions lors de conférences ;
- animations dans les écoles primaires et secondaires avec des outils spécifiques sous formes de jeux ou de bande dessinée pour aborder la thématique;
- débats après la pièce de théâtre « Je l'aime, un peu, beaucoup » en partenariat avec le Théâtre Broccoli ;
- animations dans les classes Alpha avec un photo-langage sur les violences de genre ;
- prêt d'expositions photos et organisation de visite de l'exposition pour les groupes. Deux expositions itinérantes disponibles « Excision, ma façon de dire non » en partenariat avec la Boite à images, « Les mains pour dirent l'indicible » de Chris Weiner.

Par ailleurs, un outil de relaxation gratuit a été mis en ligne par Care4Refugees. Il est accessible en Français – Anglais – Néerlandais – Allemand – Arabe – Portugais – Russe - Serbo-Croate – Pashtu.

A l'initiative du GAMS Belgique en collaboration avec Care4Refugees et grâce au soutien d'Alter Egales (Fédération Wallonie Bruxelles) et de la Fondation Roi Baudouin, certains exercices ont été traduits par écrit et enregistrés en des langues adaptées à nos bénéficiaires originaires d'Afrique de l'Est et de l'Ouest: Somali -Tigrinya – Amharique - Pulaar/peul (guinéen) – Malinké – Soussou.

ANNEXE 2

ANNEXES À LA QUESTION ORALE DE MME CLÉMENTINE BARZIN ADRESSÉE À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE EN CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT, M. BERNARD CLERFAYT, MINISTRE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, ET MME NAWAL BEN HAMOU, MINISTRE EN CHARGE DE LA COHÉSION SOCIALE, CONCERNANT L'AVENIR DE L'ENSEIGNEMENT, L'EMPLOI ET L'ENTREPRENEURIAT DES PERSONNES D'ASCENDANCE AFRICAINE

ANNEXE A

Il est renvoyé à ce document.

ANNEXE B

ASSOCIATIONS	CP SA	DESCRIPTION ACTION	MONTANT OCTOBRE 2021
AFRICA SUB SAHARA	1210	Projet communal + réserve communale : Apprentissage du français et alphabétisation (P2) + renforcement NTIC	14.748,31
AMIS DU CONGO SOLIDARITE (LES)	1070	FIPI fonctionnement : Apprentissage du français	7.688,35
BELAFRIKA MEDIA	1030	Projet communal : Diffusion et sensibilisation à l'interculturalité (P4B)	10.351,39
BELGIQUE DJIBOUTI	1060	Projet communal + initiative : Ecole de devoirs (P1) + alphabétisation (P2)	29.346,96
CHANGE	1210	Projet communal + réserve communale : Production et diffusion d'outils à vocation d'activités à vocation socio culturelle & projet spécifique « Social Games »	22.809,55
MANGUIER EN FLEURS (LE)	1070	Projet communal : Accompagnement scolaire (P1) et apprentissage du français et alphabétisation (P2)	64.489,88
SOLIDARITÉ ÉTUDIANTS TIERS-MONDE (ASBL)	1060	Réserve communale : Soutien scolaire « Tutorat destiné aux élèves du secondaire »	5.000,00

ANNEXE 3

Annexes à la question orale de Mme Farida Tahar adressée à Mme Nawal Ben Hamou, ministre en charge de la Cohésion sociale, concernant les mesures politiques en matière de cohésion sociale et d'accès aux droits fondamentaux des personnes d'ascendance africaine

ANNEXE A

ASSOCIATIONS	CP SS	MONTANT OCTROYE	ACTION
CONVIVIALITES	1190	85.986,50	Permanence sociojuridique, orientation et suivi des participants aux formations citoyenne et de langue
COORDINATION ET INITIATIVES POUR ET AVEC LES RÉFUGIÉS ET ETRANGERS	1050	51.591,90	PERMANENCES SOCIO-JURIDIQUES 1er ACCUEIL
DEMOCRATIE PLUS	1210	21.496,63	Permanence sociale
DROIT DES ETRANGERS (ASSOCIATION POUR LE)	1000	53.741,56	Permanences socio-juridiques en droit des étrangers et droit familial international
FIGUIER (LE)- SERVICE D'ACTIONS SOCIALES	1030	87.764,24	permanences sociales et juridiques
HISPANO BELGA DE AYUDA MUTUA (SOCIEDAD)	1060	17.304,78	Accueil, orientation et accompagnement des personnes d'origines immigrées
INFOR JEUNES - CENTRE D'ACCUEIL ET D'INFORMATION JEUNESSE	1030	26.690,41	Permanence d'Info à destination du public migrant
INSTITUT KURDE DE BRUXELLES	1210	42.993,25	ÊTRE CITOYEN! MES DROITS MES DEVOIRS
KONITZA	1060	10.748,31	Permanences sociojuridique
MENTOR JEUNES	1050	53.741,56	Permanence sociojuridique pour l'autonomisation et l'intégration des MENA et anciens MENA
MOLENBEEK VIVRE ENSEMBLE	1080	75.238,19	Service sociojuridique
MOUVEMENT CONTRE LE RACISME, L'ANTISÉMITISME ET LA XÉNOPHOBIE	1210	26.870,78	Soutien juridique et administratif aux migrants et aux personnes d'origine immigrée
OBJECTIF, MOUVEMENT POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS	1000	42.993,25	Soutien à l'acquisition de la nationalité belge
SERVICE D'INTEGRATION ET D'INSERTION MISSIONS ACTIONS (SERVICE D')	1210	48.367,41	Accueil et permanences socio- juridiques
SERVICE INTERNATIONAL DE RECHERCHE, D'EDUCATION ET D'ACTION SOCIALE	1050	48.367,41	Service juridique
SOCIETE ST VINCENT DE PAUL DE LA REGION BRUXELLOISE	1030	32.244,94	Accueil et accompagnement des migrants
VOIX DES FEMMES (LA)	1210	11.823,14	Accueil des primo-arrivant-e-s et de personnes victimes de violences conjugales et intrafamiliales

ANNEXE B

ASSOCIATIONS	CP SA	DESCRIPTION ACTION	MONTANT OCTOBRE 2021
AFRICA SUB SAHARA	1210	Projet communal + réserve communale : Apprentissage du français et alphabétisation (P2) + renforcement NTIC	14.748,31
AMIS DU CONGO SOLIDARITE (LES)	1070	FIPI fonctionnement : Apprentissage du français	7.688,35
BELAFRIKA MEDIA	1030	Projet communal : Diffusion et sensibilisation à l'interculturalité (P4B)	10.351,39
BELGIQUE DJIBOUTI	1060	Projet communal + initiative : Ecole de devoirs (P1) + alphabétisation (P2)	29.346,96
CHANGE	1210	Projet communal + réserve communale : Production et diffusion d'outils à vocation d'activités à vocation socio culturelle & projet spécifique « Social Games »	22.809,55
MANGUIER EN FLEURS (LE)	1070	Projet communal : Accompagnement scolaire (P1) et apprentissage du français et alphabétisation (P2)	64.489,88
SOLIDARITÉ ÉTUDIANTS TIERS-MONDE (ASBL)	1060	Réserve communale : Soutien scolaire « Tutorat destiné aux élèves du secondaire »	5.000,00

